



Table des matières

Nous sommes l'Équitable	2
Faits saillants financiers	3
Message aux clients	4
Gestion de l'actif	10
Capacité de produire des résultats	11
Gestion des risques	12
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	14
Rapport de l'actuaire désigné	15
Rapport de l'auditeur indépendant	15
États financiers consolidés	18
Notes afférentes aux états financiers consolidés	22
Politique relative à la gestion des comptes de contrats avec participation	54
Politique relative aux participations	55
Haute direction	58
Filiales	58
Gouvernance d'entreprise	59
Conseil d'administration	60

*Nous sommes des clients, nous sommes des
partenaires, nous sommes des employés.
Ensemble, nous représentons une force de plus
d'un million de personnes.
Nous exploitons le pouvoir d'être ensemble.*





Nous sommes l'Équitable

Notre héritage

Nous sommes fiers de reposer sur plus de 100 années d'excellence en matière de service à la clientèle, au Canada et seulement au Canada.

En 1920, Sydney Tweed fonde la société *Ontario Equitable Life and Accident Insurance Company* dans un bureau de deux pièces, situé au deuxième étage d'un édifice à Waterloo, en Ontario. En 1936, notre nom de société a changé pour L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.

Depuis ces humbles débuts, nous sommes aujourd'hui simplement connus sous le nom de l'Équitable^{MD}. Nous sommes la seule compagnie mutuelle canadienne d'assurance vie réglementée au fédéral par le Bureau du surintendant des institutions financières.

Aujourd'hui, nous offrons des solutions financières qui protègent et soutiennent plus d'un million de personnes partout au Canada, d'un océan à l'autre. Nous offrons des solutions en matière d'assurance individuelle, d'assurance collective et d'épargne-retraite. Nous collaborons avec des conseillers financiers indépendants pour aider nos clients à atteindre la sécurité financière et à la maintenir tout au long de leur vie.

Notre raison d'être

Quand on est ensemble, on accomplit de grandes choses. Le monde est meilleur quand on utilise le pouvoir de la collaboration pour en arriver à un objectif commun.

Chez l'Équitable, c'est plus qu'un simple sentiment. C'est un état d'esprit qui guide nos comportements, nos décisions et nos actions pour obtenir des résultats équitables. C'est dans cet état que nous nous présentons au travail chaque jour, engagés à donner le meilleur de nous-mêmes pour aider les Canadiens aujourd'hui et pour tous les lendemains à venir. Notre structure unique en tant que mutuelle nous permet de concentrer tous nos efforts sur l'amélioration du mieux-être financier de ceux que nous servons – nos clients, nos partenaires et nos communautés.

Pendant plus d'un siècle, nous avons tenu notre promesse, celle d'être là pour les Canadiens. Nous croyons que maintenant, il est plus important que jamais de nous réengager sur notre voie en tant que mutuelle et d'inviter tout le monde à profiter des avantages partagés du fait de vivre une vie équitable.

Ensemble. Protéger aujourd'hui. Préparer demain.

Notre engagement

Notre marque témoigne de notre engagement envers nos clients. Pour nous, Équitable est bien plus qu'une raison sociale. Elle influe sur la façon dont nous faisons des affaires et sur la façon dont nous travaillons ensemble pour vous.

Notre logo vous représente, vous, notre cliente ou client, au cœur de tout ce que nous faisons, et le cercle qui l'entoure, notre engagement indéfectible.



Le ruban représente les parcours de vie en reconnaissant qu'ils ne sont pas linéaires. Ils sont flexibles, sinueux et s'entrecroisent. Chez l'Équitable, nous serons toujours là pour vous, concentrés sur vous, tout au long de votre parcours de vie unique.

C'est notre engagement envers vous, aujourd'hui et pour tous les lendemains à venir.

Faits saillants financiers

(en millions de dollars)	IFRS 17 et 9		IFRS 4 et IAS 39 ⁽¹⁾			
	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Élan de croissance						
Ventes des affaires nouvelles						
Assurance individuelle	221	178	148	134	149	132
Assurance collective	55	63	51	49	46	48
Épargne-retraite	1 270	744	547	498	401	407
Primes et dépôts						
Assurance individuelle	1 390	1 199	1 048	939	806	691
Assurance collective	708	664	591	532	497	499
Épargne-retraite	1 271	744	548	498	401	405
Total	3 369	2 607	2 187	1 969	1 704	1 595
Total de l'actif						
Fonds général	6 855	5 800	5 075	4 905	4 347	3 666
Fonds distincts	3 358	2 320	1 862	1 932	1 642	1 413
Total	10 213	8 120	6 937	6 837	5 989	5 079
Paiements aux clients						
Participations aux titulaires de contrat⁽²⁾	137	104	79	62	49	38
Réclamations et prestations						
Réclamations de décès, d'invalidité et d'assurance maladie complémentaire	739	695	624	564	511	508
Prestations de rente, de rachat et à l'échéance	173	138	109	105	100	94
Paiements des fonds distincts	448	301	241	273	209	220
Total	1 360	1 134	974	942	820	822
Solidité financière						
Total du capital figurant au bilan⁽³⁾						
Capitaux propres des titulaires de contrat	1 553	1 365	1 319	1 230	1 052	891
Marge sur services contractuels	646	516	—	—	—	—
Total	2 199	1 881	1 319	1 230	1 052	891
Total de la suffisance du capital⁽⁴⁾						
Ressources en capital	2 704	2 407	2 050	2 031	1 815	1 615
Exigences de capital	1 604	1 402	1 362	1 214	1 095	1 041
Ratio du TSAV	169 %	172 %	150 %	167 %	166 %	155 %

Notes :

⁽¹⁾ Les montants des exercices 2019 à 2022 dans le tableau ci-dessus sont présentés selon les normes IFRS 4 et IAS 39.

⁽²⁾ Cela représente les participations déclarées et versées aux titulaires de contrat avec participation au cours de l'année civile et ne comprend pas le changement des dispositions pour toute participation future.

⁽³⁾ Les normes IFRS 9 et IFRS 17 ont été adoptées à compter du 1^{er} janvier 2023. Par conséquent, le capital total figurant au bilan à compter de cette date était de 1 695 millions de dollars (capitaux propres des titulaires de contrat de 1 218 millions de dollars plus la marge sur services contractuels de 478 millions de dollars).

⁽⁴⁾ Les ressources en capital représentent la somme des capitaux propres des titulaires de contrat rajustés, la provision d'excédents et depuis le 1^{er} janvier 2023, la marge sur services contractuels attribuable aux affaires excluant les fonds distincts. L'exigence de capital représente le coussin de solvabilité de base selon la ligne directrice du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV) établie par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

En tant que **mutuelle**, nous offrons une sécurité financière de façon **différente** en nous concentrant exclusivement sur nos **clients**.



Message aux clients

Chez l'Équitable, notre engagement envers nos clients est au cœur de tout ce que nous faisons. Il guide la façon dont nous travaillons. Il guide nos comportements, nos décisions et nos actions. Il guide la façon dont nous honorons nos engagements aujourd'hui. Et il nous permettra de nous positionner pour les réaliser à long terme.

Au cours de l'année 2024, nous avons pris plusieurs mesures qui tiennent compte de notre engagement inébranlable et qui solidifient davantage notre capacité à réaliser notre objectif.

- Tout d'abord, nous avons entièrement effectué la transition de notre personnel à notre bureau récemment rénové, appuyé par de nouvelles technologies et un modèle de travail permettant un équilibre entre le travail au bureau et le travail à distance. L'Équitable est motivée par un objectif et nos gens sont bienveillants, passionnés et curieux afin de trouver des moyens plus simples. Cette transition permet à nos gens de s'engager pleinement et de donner le meilleur d'eux-mêmes.
- Deuxièmement, nous avons également terminé la mise en place de notre nouvelle image de marque, lancée en 2023. Cette marque est un appel à l'action, pour travailler ensemble afin d'apporter des résultats équitables pour tous. Notre marque et, en fait, tous les aspects de nos affaires visent à mettre les clients au cœur de ce que nous faisons.
- Dernièrement, nous avons terminé la deuxième année de notre plan stratégique de cinq ans en déployant des efforts misant sur la simplification. En allant de l'amélioration de nos processus à la mise à jour de la technologie, plusieurs initiatives étaient axées sur l'introduction de nouvelles et meilleures façons pour qu'il soit encore plus facile de faire affaire avec nous.

Protéger aujourd'hui

Nous continuons d'être la meilleure version de nous-mêmes, chaque jour. Nous offrons une couverture à plus de 1,1 million de personnes partout au Canada. Nous remercions tous nos clients, ceux qui sont avec nous depuis des décennies ou ceux qui se sont joints à nous en 2024, de continuer de faire confiance à l'Équitable.

Nous sommes déterminés à offrir des solutions de valeur, simples et complètes. C'est pourquoi nous sommes toujours à la recherche de moyens d'améliorer nos produits pour nous assurer que l'Équitable demeure un choix privilégié pour les clients et les conseillers. Cela a été démontré en 2024 grâce à l'amélioration continue des produits que nous offrons. Ces améliorations comprenaient une nouvelle tarification de nos solutions d'assurance temporaire et l'ajout de nouvelles caractéristiques à notre portefeuille d'assurance vie entière avec participation, offrant une flexibilité et des options de paiement supplémentaires. Nous avons également amélioré notre compte à intérêt quotidien et nos comptes à intérêt garanti pour offrir une toute nouvelle approche axée sur les clients rendue possible par l'entremise de notre application numérique très appréciée. Nous avons aussi lancé un programme d'adoption des médicaments biosimilaires à l'échelle nationale pour aider les clients de l'assurance collective à gérer les coûts grandissants des garanties d'assurance médicaments.

Nous croyons que des conseils financiers indépendants représentent l'intérêt de nos clients. C'est pourquoi nous nous concentrons sur la création de partenariats solides, durables et harmonisés avec des conseillers financiers partout au Canada. Au cours de l'année 2024, nous avons continué de rechercher la rétroaction des conseillers au moyen de rencontres en personne, d'une plateforme dédiée à la rétroaction et d'une collaboration avec Environics Research. Ces commentaires précieux nous permettent d'offrir de meilleurs produits et services. Nous remercions nos partenaires de leur engagement continu et de leur confiance.

Nous sommes fiables, dynamiques et bienveillants quand vient le temps d'offrir nos services, particulièrement au moment de payer une réclamation. Pendant l'année 2024, nous avons terminé l'étape du fondement de nos efforts visant à rafraîchir notre Service à la clientèle. Ces efforts englobaient la mise en œuvre d'une nouvelle technologie dans tous nos centres de service, l'élaboration de nouveaux flux de travail ainsi que la formation et le perfectionnement de nos équipes du Service à la clientèle. Faciliter et sécuriser davantage la façon de faire affaire avec nous étaient au cœur de ce travail. L'étape du fondement étant terminée, nous avons hâte de mettre en œuvre ces améliorations dans le cadre de nos efforts continus visant à mieux servir les clients et les conseillers. Nous souhaitons témoigner de notre reconnaissance envers nos représentants du Service à la clientèle pour leur bienveillance et leur passion.

Nous apprécions les collectivités où nous vivons, travaillons et menons des activités. Partout au Canada, l'Équitable a soutenu plus de 40 organismes à but non lucratif offrant des services aux personnes dans le besoin. Nos employés ont non seulement fait preuve d'une grande générosité dans leur soutien de nos programmes de dons d'entreprise, mais ils ont également appuyé de nombreux organismes en faisant don directement de leur temps et de leur argent. Nous avons également animé un événement mettant l'accent sur le pouvoir de redonner. Nos gens se sont rassemblés pour en apprendre davantage à propos de l'importance des dons de bienfaisance de l'Équitable. Près de 1 000 employés ont par la suite eu l'occasion de redonner en faisant du bénévolat tout un après-midi auprès d'organismes à but non lucratif de la région de Waterloo. Nous sommes fiers de nos gens et de la bienveillance dont ils font preuve.





Préparer demain

L'Équitable est fière de reposer sur plus de 100 années d'excellence afin de servir les Canadiens. Grâce à notre longue histoire, nous savons qu'il est important de prendre les mesures aujourd'hui pour nous assurer que nous serons là pendant les 100 prochaines années. En 2023, nous avons entrepris un parcours stratégique de cinq ans, en investissant dans notre avenir alors que nous visons à fournir une sécurité financière à long terme et la stabilité à nos clients. Après deux ans de mise en œuvre de notre stratégie, nous faisons du progrès sur plusieurs fronts.

Nous nous concentrons sur les incidences : en 2023, nous avons mis en place une équipe Incidence afin de nous assurer de toujours tenir compte du point de vue des clients et de l'incidence sur les clients dans tout ce que nous faisons. Au cours de l'année 2024, nous avons continué d'investir en ajoutant des ressources, des compétences et des capacités.

- L'incidence de la marque mise sur l'énonciation, la communication et le renforcement de l'objectif de l'Équitable. En 2024, nous avons lancé notre campagne Chaque moment est important, un regard dans les coulisses mettant en vedette de vraies personnes chez l'Équitable qui vivent l'image de marque et qui se concentrent sur les clients chaque jour. Cette campagne démontre qui nous sommes et ce qui distingue l'Équitable, en dévoilant la véritable passion de nos gens et qui fait en sorte que chaque moment est important.
- L'incidence des données nous a permis d'acquérir les connaissances à partir des renseignements que nous recueillons afin d'améliorer nos produits et services. Pendant l'année 2024, nous avons amélioré l'accès et les protocoles de sécurité et avons mis en œuvre des technologies modernes pour mettre en mémoire et visualiser les données, établissant ainsi le fondement qui permettra à l'Équitable de mieux utiliser les données afin d'orienter les connaissances et les décisions dans l'intérêt de nos clients.
- L'incidence sur les clients fait en sorte que nos comportements, nos décisions et nos gestes apportent des résultats équitables. La cible de 2024 était d'établir des lignes directrices uniformes pour des communications simples et claires parmi tous nos secteurs d'activités et pour mieux gérer nos processus de plainte et de demandes de réclamation.

Notre personnel : chez l'Équitable, notre succès repose sur des gens formidables. Ils sont la clé de notre culture. Nous continuons d'investir dans nos gens pour qu'ils demeurent engagés et disposent des outils dont ils ont besoin pour mieux servir nos clients aujourd'hui et pour tous les lendemains à venir. Nous sommes fiers de l'engagement qu'ils démontrent à l'égard de notre objectif.

- Le nombre de personnes travaillant chez l'Équitable s'élève aujourd'hui à plus de 1 200. Le fait d'augmenter notre nombre d'employés nous aide à respecter nos normes de service et à répondre aux attentes des clients.
- Au fur et à mesure que de nouvelles personnes continuent de choisir l'Équitable, elles sont bien appuyées dans leur parcours. Notre programme d'orientation d'une semaine continue de connaître du succès, consolidant notre objectif, notre culture et nos engagements. Les occasions d'apprentissage se poursuivent pour les nouveaux employés et les employés existants. Pour utiliser le pouvoir de la collaboration, des événements de l'Équitable qui se déroulent deux fois par année et des séances mensuelles d'une demi-journée favorisent l'engagement, la collaboration et l'apprentissage.



- Nous évaluons régulièrement nos programmes de rémunération et nous avons effectué des changements au cours de la dernière année dans le cadre de nos efforts continus visant à récompenser nos gens équitablement.
- Nos gens sont bienveillants, passionnés et curieux. En 2024, nous avons entamé un processus afin de nous concentrer sur ces croyances communes.

Nous souhaitons être l'employeur de choix pour les personnes en quête d'une carrière enrichissante et engagée. Nos gens continuent à s'engager chez l'Équitable, comme le démontrent nos taux de participation élevés et nos résultats de mobilisation des employés élevés dans le cadre de notre sondage annuel des employés. Nous créons une culture qui est uniforme et uniquement centrée sur les clients, en travaillant ensemble pour vous mettre au cœur de tout ce que faisons.

Simplification : cela est une initiative stratégique importante commencée en 2023 pour moderniser la façon dont nous proposons nos solutions et nos services. Nous savons que les services financiers peuvent être complexes. Notre but est de nous assurer de simplifier le plus possible la façon de travailler avec nous, en effectuant la refonte de nos flux de travail, de données et de communication.

En 2024, nous avons fait du progrès dans nos efforts visant à fournir des communications destinées aux clients plus claires et nous avons lancé des formulaires, des outils et des opérations numériques pour les conseillers. Notre objectif est d'offrir une expérience simple, sécuritaire et positive chaque fois qu'une personne interagit avec l'Équitable.

Au fur et à mesure que nous automatisons nos processus et que nous lançons de nouvelles technologies, nous demeurons engagés à offrir un service à nos clients et nos partenaires par l'entremise de gens réels localisés au Canada.



(Nous nous concentrons sur vous)

Profits aux fins d'une mission

Nous nous sommes engagés à respecter notre principe de mutualité et notre objectif d'offrir des produits et services de premier ordre aux Canadiens d'un océan à l'autre. Le fait de respecter cet engagement signifie que nous devons demeurer dynamiques, en croissance et financièrement solides. Grâce à notre stabilité financière, nous pouvons honorer nos engagements aujourd'hui et pour tous les lendemains à venir.

L'élan de croissance est important pour le succès de l'Équitable. Cela nous permet de profiter du pouvoir d'achat, des économies d'échelle, de la flexibilité de placement et de la diversification des risques; nous pouvons donc faire mieux pour nos clients. Nous sommes heureux de déclarer une croissance solide parmi les trois secteurs d'activité pendant l'année 2024.

- Nous avons recueilli 3,4 milliards de dollars au total en primes et dépôts, soit une augmentation de 29 % par rapport à l'année précédente. Nous sommes reconnaissants que les clients continuent de confier leur argent à l'Équitable. Et comme le témoignent les ventes des affaires nouvelles, de plus en plus de Canadiens se tournent vers l'Équitable pour protéger leur sécurité financière.
- L'actif total a augmenté de 26 % pour atteindre 10,2 milliards de dollars. Cette croissance est le résultat de notre objectif commun visant l'excellence en matière d'exploitation en plus des décisions de placements solides motivées par notre équipe de gestion de l'actif.

Les paiements aux clients démontrent notre engagement d'être là lorsque ça importe le plus. Au cours de l'année 2024, nous avons payé 1,4 milliard de dollars en réclamations et prestations, soit une augmentation de 20 % par rapport à l'année précédente. Nous avons aussi versé des participations de plus de 137 millions de dollars aux clients qui détiennent un contrat d'assurance vie entière avec participation. Il s'agit d'une hausse de 32 % par rapport à l'année précédente, témoignant du rendement financier solide réalisé par l'Équitable en 2024.

Merci

Nous sommes des clients, nous sommes des partenaires, nous sommes des employés. Nous vous remercions de votre confiance et de nous aider à exploiter le pouvoir d'être ensemble.



Douglas S. Alexander, CPA, CA
Président du conseil d'administration



La solidité financière de l'Équitable est mesurée par la somme de ressources en capital que nous détenons. Une situation de capital solide permet à l'Équitable de tenir toutes ses promesses envers les clients actuels et futurs, peu importe les cycles économiques.

Notre total du capital figurant au bilan a augmenté de 17 % au cours de l'année 2024, soit de 1,9 milliard de dollars à 2,2 milliards de dollars. Notre ratio du TSAV à la fin de l'année a atteint 169 %, l'un des ratios les plus solides de l'industrie. Finalement, DBRS Morningstar a confirmé notre note de solidité financière de A (élevée) avec perspective stable.

Notre solidité financière nous permet de continuer à investir dans nos produits et services dans l'intérêt de nos clients.



Fabien Jeudy, FSA, FICA
Président-directeur général

Nous jetons un regard vers l'avenir avec un engagement renouvelé et une promesse d'être ici pour les 100 prochaines années, une compagnie formée de Canadiens, pour les Canadiens d'un océan à l'autre.



Gestion de l'actif

La gestion de l'actif joue un rôle important pour appuyer notre solidité et stabilité financières – aujourd'hui et pour tous les lendemains à venir. Notre vision stratégique mise sur l'offre de rendements à long terme ajustés pour tenir compte du risque qui répondent aux attentes des clients, s'assure que nos produits sont concurrentiels et offrent une valeur et que la Compagnie demeure bien capitalisée. Notre taille, notre culture et notre approche disciplinée à l'investissement permettent cela.

Bien que les résultats financiers soient un facteur déterminant, les décisions de l'Équitable sont aussi motivées, en partie, par l'occasion de créer une incidence positive. En 2024, l'Équitable a acheté un intérêt dans un immeuble de grande hauteur de 345 appartements à Toronto. L'une des caractéristiques principales de ce placement est que 10 % des appartements sont réservés pour des logements abordables et sont assujettis à un contrôle volontaire du prix des loyers pour que les logements abordables soient offerts aux mères monoparentales et aux familles à faible revenu dans la région du Grand Toronto. De plus, l'Équitable a aidé à financer des projets de transports essentiels comprenant des infrastructures portuaires, ferroviaires et pour les autobus scolaires.

Grâce à un effort continu pour soutenir les énergies renouvelables, en 2024, nous nous sommes engagés à fournir du financement à long terme pour un nouveau projet solaire avec montage au sol en Saskatchewan. Au total, près de 60 % de l'exposition de notre portefeuille de placements privés au secteur de l'énergie appuie les projets d'énergie renouvelable solaires, éoliens, hydrauliques et de biogaz.

Au cours de l'année 2025, nous continuerons de rechercher des occasions de créer d'autres incidences positives par l'entremise de nos placements.

Résultats financiers

Le total de l'actif sous administration a fortement augmenté en 2024 pour atteindre 10,2 milliards de dollars. L'actif du fonds général a augmenté de 18 % pour atteindre 6,9 milliards de dollars au cours de l'exercice, et les fonds distincts ont augmenté de 45 % pour atteindre 3,4 milliards de dollars.

Le portefeuille de placement a connu un rendement solide en 2024, ajoutant de la valeur aux portefeuilles des clients et fournissant du capital aux projets qui appuient de fortes communautés pour nos clients. Les revenus de placement nets de près de 0,5 milliard de dollars étaient également plus élevés qu'en 2023, attribuables à la croissance de l'actif, aux rendements du marché boursier et aux taux d'intérêt plus élevés.

Faits saillants du portefeuille

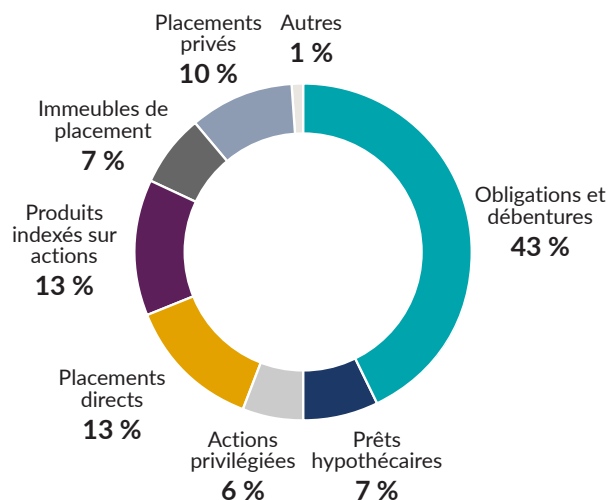
Le portefeuille de placement demeure bien diversifié selon la catégorie d'actif et l'industrie. Le portefeuille est construit pour gérer le risque de taux d'intérêt, plus de 60 % du portefeuille est investi dans les titres à revenu fixe qui correspondent bien au profil du passif. Le portefeuille demeure de haute qualité, plus de 99 % des titres à revenu fixe sont investis dans les titres de catégorie investissement.

Nos titres à revenu fixe comportent des obligations d'État, des prêts hypothécaires et des placements privés. Les obligations d'État dans notre portefeuille fournissent du financement principalement aux gouvernements du Canada et aux sociétés canadiennes. Notre portefeuille hypothécaire vise à aider les compagnies à financer les immeubles canadiens parmi les secteurs de commerce au détail, de bureau, de multiplex résidentiels et industriels.

Nos placements privés aident à financer les sociétés, les partenariats et les projets partout en Amérique du Nord prêtant souvent aux organisations trop petites pour accéder aux marchés publics ou pour soutenir les projets d'infrastructure. Ce type de prêt nous permet d'avoir une incidence positive tout en générant de bons rendements pour nos clients.

L'Équitable détient également un portefeuille immobilier commercial grandissant investi dans des secteurs semblables au portefeuille hypothécaire. De plus, la Compagnie a diversifié son portefeuille d'actions qui consiste en des actions de sociétés ouvertes et de sociétés fermées et des produits indexés sur actions qui sont principalement des actions liées aux rendements des clients. Ces éléments d'actif sont principalement investis au Canada et aux États-Unis et fournissent une croissance à long terme.

Actifs gérés du fonds général





Capacité de produire des résultats

La situation financière de l'Équitable demeure solide et la Compagnie compte assez de liquidités pour s'acquitter de ses responsabilités.

Capital

La Compagnie est réglementée par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Cet organisme exige que les sociétés d'assurance gardent à leur disposition un montant minimum de capital conformément au Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV).

Le ratio total du TSAV de l'Équitable au 31 décembre 2024 était de 169 %, qui est nettement supérieur au minimum requis par le BSIF. Ce ratio témoigne de la solidité du capital de la Compagnie.

Pour évaluer la suffisance du capital et la solidité financière en temps de conjoncture économique difficile, un examen de la santé financière (ESF) est effectué chaque année. Le processus d'ESF analyse la santé financière future potentielle de la Compagnie sur une période de cinq ans en passant en revue divers scénarios défavorables en matière d'économie et d'assurance. Les résultats de l'examen effectué en 2024 confirment la situation financière solide de la Compagnie ainsi que sa capacité à affronter les scénarios défavorables qui pourraient se présenter à l'avenir.

Source des fonds

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, y compris les primes, les revenus de placement nets et les produits d'honoraires, représentent la principale source de fonds de l'Équitable. Ces fonds servent principalement au paiement des réclamations, des prestations et des dépenses. Les rentrées nettes de fonds liées aux activités d'exploitation sont investies pour appuyer la croissance et le paiement d'obligations futures.

Liquidités

Comme mentionné précédemment, les liquidités de la Compagnie sont surtout attribuées au paiement de réclamations, de prestations et de dépenses. La Compagnie maintient généralement les liquidités à un niveau prudent. Elle gère activement la diversification, la durée et la qualité du crédit de ses placements afin de s'assurer que la Compagnie puisse s'acquitter de ses obligations.

Gestion des risques

Notre cadre de gestion des risques est guidé par ces principes :

- Nous prenons des risques seulement s'ils s'harmonisent à notre objectif et créent une valeur à long terme viable pour nos clients.
- Nous comprenons les risques que nous gérons et comment ils touchent nos clients, nos partenaires, notre solidité financière et notre réputation.
- Nous agissons avec intégrité et nous avons les mêmes attentes envers nos partenaires.

Notre cadre de gestion des risques

Conseil d'administration	Notre conseil d'administration (le conseil) a la responsabilité globale de superviser notre cadre de gestion des risques. Le conseil s'acquitte de son mandat directement et par l'entremise de ses comités variés.
Haute direction	La haute direction est responsable de maintenir le cadre de gestion des risques et supervise les activités de gestion des risques par l'entremise du comité principal de gestion des risques et du capital et du comité de gestion de l'actif.
Trois lignes de défense	<p>Nous utilisons le modèle de « trois lignes de défense » pour identifier, évaluer, surveiller et gérer les risques.</p> <p>Première ligne : nos secteurs d'activités et fonctions d'entreprise ont des responsabilités principales pour l'identification et le contrôle des risques.</p> <p>Deuxième ligne : nos équipes de surveillance des risques (menées par le directeur de la gestion des risques, la cheffe de la conformité, l'actuaire en chef et le chef des technologies, risque et gouvernance) fournissent une surveillance, des conseils et une évaluation indépendante des risques variés.</p> <p>Troisième ligne : notre équipe d'audit interne valide indépendamment l'efficacité de nos pratiques de gestion des risques.</p>

Nos expositions au risque

L'Équitable est exposée à des risques variés en raison de nos activités commerciales. Nos expositions au risque les plus significatives sont décrites ci-dessous.

Risques de marché et de crédit

Nous sommes exposés aux fluctuations des prix du marché, des taux d'intérêt et des taux de change par l'entremise de nos portefeuilles et certains des produits que nous vendons. Les fluctuations des prix du marché sont associées aux changements des prix de nos portefeuilles d'actions, immobiliers et d'actions privilégiées. De plus, nous sommes exposés au risque de crédit qui représente le risque que ceux à qui nous prêtons des sommes ne soient pas en mesure de nous payer à l'échéance.

Nos politiques de placement et de prêt sont conçues pour limiter les risques de marché et de crédit en définissant les placements admissibles, les critères de diversification et les limites quant à l'exposition, la concentration et la qualité de l'actif. Nos expositions au risque sont activement surveillées et gérées par la division de la gestion de l'actif. Le comité de la gestion de l'actif surveille les processus de gestion des risques avec le comité de placement du conseil.

Les renseignements supplémentaires au sujet de cette exposition aux risques sont indiqués à la note 5 des états financiers.

Risque d'assurance

Nous formulons de nombreuses hypothèses liées aux réclamations futures, au comportement des titulaires de contrat et aux dépenses attendus lorsque nous concevons et établissons le prix des produits et lorsque nous déterminons le passif au titre des contrats. Le risque d'assurance est le risque que les résultats techniques réels émergent différemment de ce à quoi nous nous attendons lorsqu'un produit est conçu et que son prix est établi.

Nous disposons de politiques et procédures officielles en ce qui a trait à la conception et à l'établissement des prix des produits, au recours à la réassurance et à nos processus de tarification et de demandes de réclamation. Nous surveillons activement les résultats techniques, le comportement des titulaires de contrat et les dépenses afin de nous assurer que nos hypothèses tiennent compte adéquatement des tendances émergentes. Notre actuaire désigné est responsable de veiller à ce que les hypothèses que nous utilisons pour évaluer notre passif au titre des contrats soient adéquates. Le comité principal de gestion des risques et du capital surveille ces processus de gestion des risques avec le comité d'audit du conseil d'administration.

Les renseignements supplémentaires au sujet de ces risques sont indiqués à la note 10 des états financiers.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est présent dans toutes nos activités commerciales et découle de processus inadéquats ou échoués, la plupart du temps en raison des défaillances techniques, des erreurs humaines, de la malhonnêteté et des événements externes. Il comprend les cyberattaques et les atteintes à la vie privée, une interruption prolongée des activités d'exploitation, les erreurs de traitement, les risques liés à l'exécution de projets et la conformité aux règlements. Il comprend également les pratiques de vente inappropriées par nos partenaires de distribution.

Nous avons de nombreuses politiques et lignes directrices en place en ce qui concerne la surveillance, la gestion et l'atténuation des risques opérationnels. Nous avons des programmes de formation continue afin de promouvoir la sensibilisation des employés aux risques variés et de nous assurer qu'ils ont les outils et compétences nécessaires afin de les identifier et de les atténuer. Le comité principal de gestion des risques et du capital surveille ces processus de gestion des risques avec plusieurs comités du conseil d'administration.

Risques stratégique et émergent

Les risques stratégique et émergent représentent les changements de l'environnement externe qui pourraient avoir des répercussions sur notre stratégie d'affaires ou la capacité de mettre en œuvre nos initiatives d'affaires stratégiques de façon réussie. Nous avons des processus de planification rigoureux qui nous permettent de définir nos stratégies et nos objectifs. Nos initiatives d'affaires sont soigneusement surveillées afin de nous assurer qu'elles soient mises en œuvre de façon réussie et peuvent s'ajuster en fonction des tendances émergentes.



Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers consolidés suivants ont été dressés par la direction, qui assure l'intégrité, l'objectivité et la fiabilité des renseignements présentés. Les méthodes comptables utilisées sont en ligne avec les circonstances et donnent une image juste de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la Compagnie dans les limites raisonnables de l'importance relative. La direction a la responsabilité de s'assurer que l'information communiquée dans le rapport annuel correspond à celle communiquée dans les états financiers consolidés, qui ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

La direction établit et maintient des systèmes de contrôles internes qui servent à fournir une assurance raisonnable que les registres financiers sont complets et tenus convenablement, que l'actif est protégé et que la structure organisationnelle assure une répartition efficace des responsabilités. La conformité des systèmes de contrôles internes est évaluée régulièrement par le Service d'audit interne et le chef de la vérification de la conformité de la Compagnie. Le recrutement et la formation de membres de la direction compétents, ainsi que le respect du code de déontologie par tous les employés, contribuent à l'amélioration de l'environnement de contrôle.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et il a la responsabilité de passer en revue et d'approuver les états financiers consolidés.

Le conseil d'administration est assisté dans ses responsabilités à l'égard des états financiers consolidés par le comité d'audit. Ce comité est composé uniquement d'administrateurs externes indépendants et sans lien avec la Compagnie qui ne participent aucunement aux activités d'exploitation quotidiennes de la Compagnie. Le comité a pour fonction de se réunir avec la direction et les auditeurs interne et externe pour :

- passer en revue les états financiers et les notes et en recommander l'approbation au conseil d'administration;
- tenir des réunions à huis clos avec les auditeurs internes, les auditeurs externes, l'actuaire désigné et la direction;
- proposer la nomination d'auditeurs externes au conseil d'administration et approuver leurs honoraires;
- examiner l'indépendance des auditeurs interne et externe et tout résultat d'audit;
- étudier d'autres préoccupations à l'égard des finances et de la comptabilité au besoin.

L'actuaire désigné est choisi par le conseil d'administration conformément à l'article 165 de la *Loi sur les sociétés d'assurances*. L'actuaire désigné a la responsabilité d'effectuer une évaluation annuelle du passif au titre des contrats de la Compagnie conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada afin de soumettre ses conclusions aux titulaires de contrat et au Bureau du surintendant des institutions financières. Le rapport de l'actuaire désigné est joint à ces états financiers consolidés. Le cabinet KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. agit à titre d'auditeur externe désigné conformément à l'article 337 de la *Loi sur les sociétés d'assurances*. Il a la tâche de soumettre ses conclusions sur la présentation fidèle de l'information sur la situation financière et les résultats d'exploitation consolidés de la Compagnie dans les états financiers annuels aux titulaires de contrat, ainsi qu'au Bureau du surintendant des institutions financières. Son rapport est joint à ces états financiers consolidés.

Le Bureau du surintendant des institutions financières procède régulièrement à l'examen de la Compagnie. Les rapports exigés par la loi sont déposés auprès des organismes de réglementation des assurances des diverses régions afin de faciliter l'examen plus approfondi des résultats d'exploitation et la prise de renseignements par les organismes de réglementation.



Fabien Jeudy, FSA, FICA
Président-directeur général



Melanie Kliska, FSA, FICA
Vice-présidente à la direction, cheffe des finances

Waterloo, Ontario – le 21 février 2025

Rapport de l'actuaire désigné

À l'intention des titulaires de contrat de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.

J'ai évalué le passif au titre des contrats de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada pour ses états consolidés de la situation financière pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 préparés conformément aux Normes internationales d'information financière.

À mon avis, le montant du passif au titre des contrats est approprié à cet égard. De plus, l'évaluation de ces résultats est conforme à la pratique actuarielle reconnue au Canada et les résultats de cette évaluation sont fidèlement présentés dans les états financiers consolidés.



Phillip K. Watson, Fellow, Institut canadien des actuaires

Vice-président principal, actuaire en chef

Waterloo, Ontario – le 21 février 2025

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des titulaires de contrat de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada (la « Compagnie »), qui comprennent :

- l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024;
- l'état consolidé du résultat global pour l'exercice clos à cette date;
- le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de la Compagnie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit ou, encore, si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états, à la date du présent rapport de l'auditeur.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Compagnie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Compagnie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Compagnie.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Compagnie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Compagnie à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe de façon à obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit réalisés aux fins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Kitchener (Canada), le 21 février 2025

Comptes consolidés de résultat

Exercices clos les 31 décembre

(en milliers de dollars)

	2024	2023
Produits tirés des activités d'assurance	919 705 \$	843 151 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance	(762 945)	(692 509)
Charges nettes liées à la réassurance	(50 632)	(55 242)
Résultat des activités d'assurance	106 128	95 400
Revenus de placement	241 933	188 019
Variation de la juste valeur par le biais du résultat net	272 212	252 119
Variation de la juste valeur des immeubles de placement	(12 139)	1 191
Coûts relatifs aux placements non attribuables	(6 095)	(5 273)
Revenus de placement nets (note 4)	495 911	436 056
Variations des éléments sous-jacents des fonds distincts	(522 943)	(242 512)
Revenus de placement nets liés à l'actif des fonds distincts	522 943	242 512
Fonds distincts après déduction des produits financiers et du revenu placement	-	-
Charges financières d'assurance afférentes aux contrats d'assurance	(302 348)	(327 989)
Produits financiers d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus	10 994	26 505
Variation du passif au titre des contrats de placement	(21 279)	(8 284)
Revenus de placement nets (note 11)	183 278	126 288
Produits d'honoraires	10 688	9 973
Autres charges d'exploitation	(51 290)	(39 814)
Autres coûts du financement	(419)	(433)
Bénéfice avant impôt sur le résultat	248 385	191 414
Charge d'impôt sur le résultat (note 13)	(61 488)	(44 538)
Bénéfice net	186 897 \$	146 876 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

États consolidés du résultat global

Exercices clos les 31 décembre

(en milliers de dollars)

	2024	2023
Bénéfice net	186 897 \$	146 876 \$
Autres éléments du résultat global		
Gains (pertes) sur la réévaluation des avantages sociaux futurs des employés	2 416	(267)
(Charge) recouvrement d'impôt sur le résultat (note 13)	(652)	71
Total des autres éléments du résultat global (perte)	1 764	(196)
Total du résultat global	188 661 \$	146 680 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

États consolidés des variations des capitaux propres des titulaires de contrat

(en milliers de dollars)

	Capitaux propres des titulaires de contrat avec participation	Cumul des autres éléments du résultat global (perte)	Total
Solde au 31 décembre 2022	1 325 880 \$	(58 693) \$	1 267 187 \$
Rajustement à l'application initiale de la norme IFRS 9 après déduction d'impôt	(113 451)	64 118	(49 333)
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	1 212 429	5 425	1 217 854
Bénéfice net	146 876	-	146 876
Autres éléments du résultat global	-	(196)	(196)
Solde au 31 décembre 2023	1 359 305	5 229	1 364 534
Bénéfice net	186 897	-	186 897
Autres éléments du résultat global	-	1 764	1 764
Solde au 31 décembre 2024	1 546 202 \$	6 993 \$	1 553 195 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

Le solde du cumul des autres éléments du résultat global à la clôture de l'exercice 2024 est composé des réévaluations au titre des avantages sociaux futurs des employés, déduction faite de l'impôt sur le résultat applicable de 2 578 \$ (1 926 \$ en 2023). La totalité du cumul des autres éléments du résultat global est attribuable aux capitaux propres des titulaires de contrat.

États consolidés de la situation financière

Aux 31 décembre

(en milliers de dollars)

	2024	2023
Actif		
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	52 458 \$	85 547 \$
Obligations et débetures	2 689 137	2 442 596
Titres de capitaux propres	2 020 689	1 424 160
Prêts hypothécaires	433 832	349 685
Placements privés	617 178	503 857
Dérivés	13 581	42 697
Immeubles de placement	459 161	438 800
Total des actifs investis (note 4)	6 286 036	5 287 342
Revenus de placement à recevoir	28 363	23 179
Contrats de réassurance détenus (note 11)	443 674	430 273
Autres actifs (note 6)	11 392	8 960
Impôt sur le résultat différé (note 13)	49 949	18 580
Immobilisations corporelles (note 7)	35 506	31 753
Total de l'actif du fonds général	6 854 920	5 800 087
Actifs des fonds distincts (note 8)	3 358 484	2 319 955
Total de l'actif	10 213 404 \$	8 120 042 \$
Passif		
Passif au titre des contrats d'assurance sauf le solde des comptes de fonds distincts (note 11)	4 815 028 \$	4 040 506 \$
Passif au titre des contrats d'assurance des titulaires de comptes de fonds distincts (note 11)	3 358 484	2 319 955
Passif au titre des contrats de placement	371 827	287 602
Dérivés	12 656	10 288
Autres éléments de passif	45 666	45 594
Impôts à payer	45 605	40 594
Emprunt hypothécaire (note 12)	10 943	10 969
Total du passif	8 660 209	6 755 508
Capitaux propres des titulaires de contrat		
Capitaux propres des titulaires de contrat avec participation	1 546 202	1 359 305
Cumul des autres éléments du résultat global	6 993	5 229
	1 553 195	1 364 534
Total du passif et des capitaux propres des titulaires de contrat	10 213 404 \$	8 120 042 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.



Douglas S. Alexander, CPA, CA
Président du conseil d'administration



Fabien Jeudy, FSA, FICA
Président-directeur général

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre

(en milliers de dollars)

	2024	2023
Rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation		
Primes reçues	2 076 488 \$	1 772 389 \$
Montants de réassurance reçus	113 848	124 370
Produits d'intérêts reçus	156 489	123 166
Produits de dividendes reçus	47 225	45 748
Produits tirés des immeubles de placement reçus	5 101	9 002
Produits d'honoraires reçus	90 452	70 604
	2 489 603	2 145 279
Sorties de fonds liées aux activités d'exploitation		
Prestations et versements de rentes	(801 835)	(704 086)
Primes de réassurance payées	(166 887)	(163 531)
Charges d'exploitation	(615 255)	(520 912)
Impôt sur le résultat, impôt sur les primes et autres impôts	(128 975)	(36 231)
Coûts des opérations de financement	(419)	(433)
	(1 713 371)	(1 425 193)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	776 232	720 086
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités d'investissement		
Achat de placements	(2 834 065)	(1 432 729)
Produit de la vente de placements	2 104 965	793 159
Prêts aux titulaires de contrat	(71 720)	(57 326)
Autres	(8 103)	(6 317)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(808 923)	(703 213)
Sorties de fonds liées aux activités de financement		
Emprunt hypothécaire	(398)	(680)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(398)	(680)
Augmentation (diminution) de la trésorerie au cours de l'exercice	(33 089)	16 193
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme à l'ouverture de l'exercice	85 547	69 354
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme à la clôture de l'exercice	52 458 \$	85 547 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

1. Renseignements sur l'entreprise

L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada (l'Équitable) est une compagnie mutuelle située au Canada et incorporée en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada. À titre de société mère, avec ses filiales (collectivement, la Compagnie), elle opère dans l'industrie des assurances. Cette exploitation comprend le développement, la commercialisation et le service liés aux produits d'assurance vie, d'assurance maladie complémentaire et de rente destinés à une clientèle de particuliers et de groupes. Elle comprend également des services de gestion de placements s'adressant à une clientèle de particuliers, notamment les fonds distincts. Le siège social est situé au 1 chemin Westmount Nord à Waterloo, en Ontario, au Canada.

La publication de ces états financiers audités a été approuvée par le conseil d'administration de la Compagnie (le « conseil ») le 21 février 2025.

2. Sommaire des méthodes comptables significatives

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, représentant la monnaie fonctionnelle de la Compagnie. Tous les renseignements financiers sont présentés en dollars canadiens et ont été arrondis au millier le plus près, sauf indication contraire.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode de la juste valeur, sauf pour les éléments importants suivants dans les états consolidés de la situation financière :

- immobilisations corporelles,
- autres actifs,
- contrats de réassurance détenus,
- passif au titre des contrats d'assurance,
- impôt différé.

a) Principales estimations, hypothèses et évaluations

La préparation de ces états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont révisées régulièrement. Les révisions des estimations comptables sont constatées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions. Les domaines dans lesquels les estimations comptables et les hypothèses sont importantes comprennent :

- l'évaluation du passif au titre des contrats d'assurance et de placement,
- l'évaluation des contrats de réassurance détenus,
- la détermination de la juste valeur des instruments financiers,
- l'évaluation des immeubles de placement,
- les provisions et les passifs au titre des avantages sociaux futurs des employés,
- la charge d'impôt sur le résultat.

La direction a eu recours à son jugement pour évaluer le classement et l'évaluation des contrats d'assurance, des contrats de placement, des instruments financiers et des composantes des immobilisations corporelles inscrits dans les états financiers.

b) Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Compagnie et de ses filiales pour les périodes visées. Les filiales sont des entités contrôlées par la Compagnie. Les soldes et les opérations interentreprises sont éliminés à la consolidation.

c) Actif investi

La Compagnie évalue tout actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les actifs investis sont évalués selon le modèle économique dans lequel ils sont gérés et leurs caractéristiques de flux de trésorerie contractuels, en évaluant particulièrement si les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal. Les actifs financiers qui ne répondent pas au critère RPVI doivent être évalués à la JVRN. La Compagnie classe les actifs financiers qui répondent au critère RPVI à la JVRN puisque cela a pour effet d'éliminer ou de réduire de façon considérable le décalage comptable découlant de toute incohérence quant à l'évaluation entre le total de l'actif et du passif de la Compagnie. Répartition selon la catégorie d'actif :

Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme

Les équivalents de trésorerie sont composés de placements très liquides ayant une échéance de moins de trois mois. Les placements à court terme sont composés de placements ayant une échéance de plus de trois mois, mais de moins d'un an au moment de l'achat.

Obligations et débetures

Les obligations sont désignées comme étant à la JVRN. Les achats et les ventes d'obligations sont comptabilisés ou décomptabilisés dans les états consolidés de la situation financière à la date de leur règlement.

Les obligations à la JVRN sont comptabilisées dans les états consolidés de la situation financière à leur juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les variations de la juste valeur par le biais du résultat net dans les comptes consolidés de résultat. Les produits d'intérêts gagnés sur les obligations à la JVRN sont comptabilisés dans les revenus de placement. Les coûts de transaction liés à l'achat de ces obligations sont comptabilisés immédiatement dans le bénéfice net.

Titres de capitaux propres

Les titres de capitaux propres sont classés comme étant à la JVRN. Les opérations visant les placements de titre de capitaux propres sont comptabilisées ou décomptabilisées dans les états consolidés de la situation financière à la date de règlement.

En vertu de certains produits d'assurance vie universelle, les titulaires de contrat ont la possibilité d'investir des sommes dans un ou plusieurs comptes de dépôt de performance indexée dont un montant au moins égal au rendement du fonds ou de l'indice approprié est porté au crédit ou au débit du compte. Afin de couvrir ce passif, la Compagnie crée habituellement une simulation de ces rendements de placement à partir d'instruments financiers dérivés ou en investissant dans des titres de capitaux propres similaires. Ces actions, fonds communs de placement et instruments financiers dérivés sont présentés à leur valeur marchande afin d'apparier la valeur marchande du passif.

Les titres de capitaux propres à la JVRN sont comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière à leur juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les variations de la juste valeur par le biais du résultat net dans les comptes consolidés de résultat. Les dividendes reçus sont comptabilisés dans les revenus de placement. Les coûts de transaction liés à l'achat de tels titres de capitaux propres sont comptabilisés immédiatement dans le bénéfice net.

Prêts hypothécaires

Les prêts hypothécaires sont désignés comme étant à la JVRN. Les opérations visant les prêts hypothécaires sont comptabilisées ou décomptabilisées dans les états consolidés de la situation financière à la date de règlement.

Les prêts hypothécaires à la JVRN sont comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière à leur juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les variations de la juste valeur par le biais du résultat net dans les comptes consolidés de résultat. Les produits d'intérêts gagnés sur les prêts hypothécaires à la JVRN sont comptabilisés dans les revenus de placement. Les coûts de transaction liés à l'achat de ces prêts hypothécaires sont comptabilisés immédiatement dans le bénéfice net.

Placements privés

Les placements privés sont désignés comme étant à la JVRN. Les opérations visant les placements privés sont comptabilisées ou décomptabilisées dans les états consolidés de la situation financière à la date de règlement.

Les placements privés à la JVRN sont comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière à leur juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les variations de la juste valeur par le biais du résultat net dans les comptes consolidés de résultat. Les produits d'intérêts gagnés sur les placements privés à la JVRN sont comptabilisés dans les revenus de placement. Les coûts de transaction liés à l'achat de ces placements privés sont comptabilisés immédiatement dans le bénéfice net.

Dérivés

Les placements dérivés sont constatés aux états consolidés de la situation financière à leur juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les variations de la juste valeur de l'actif détenu à des fins de transaction dans les comptes consolidés de résultat. Le produit gagné sur ces dérivés, comme les produits d'intérêts, est comptabilisé dans les revenus de placement. Les dérivés ayant une juste valeur positive sont inscrits dans l'actif dérivé, tandis que les dérivés ayant une juste valeur négative sont inscrits dans le passif dérivé.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour gagner des produits locatifs et qui ne sont pas occupés par le propriétaire. Les immeubles de placements sont d'abord constatés au coût d'acquisition incluant les coûts de transaction. Ces immeubles sont ensuite évalués à la juste valeur sur les états consolidés de la situation financière et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les variations de la juste valeur des immeubles de placement dans les comptes consolidés de résultat. La juste valeur est soutenue par des preuves de marché selon l'évaluation d'évaluateurs qualifiés. Tout l'actif est évalué par un évaluateur indépendant au moins une fois tous les trois ans et est révisé chaque trimestre en cas de changements significatifs. Les produits locatifs tirés des immeubles de placement sont inscrits dans les revenus de placement selon le mode linéaire au cours de la durée de location.

Prêts de titres

La Compagnie consent des prêts de titres pour générer un revenu supplémentaire. Le dépositaire de titres de la Compagnie est utilisé en tant qu'agent prêteur. Les titres prêtés ne sont pas décomptabilisés et continuent d'être présentés dans l'actif investi, puisque la Compagnie conserve les risques et les rendements importants, y compris les avantages économiques liés aux titres prêtés.

d) Immobilisations corporelles

Les immeubles occupés par le propriétaire et tout autre bien classé dans la catégorie des immobilisations corporelles sont comptabilisés au coût historique, moins le cumul des amortissements. L'amortissement des immobilisations corporelles, exclusion faite des terrains, lesquels ne sont pas amortis, est calculé selon le mode linéaire. Ces immobilisations corporelles sont amorties sur la durée de vie estimative comme il est indiqué ci-après.

- Immeubles occupés par le propriétaire : de 5 à 35 ans
- Mobilier et agencements : de 5 à 10 ans
- Équipement : de 3 à 10 ans

e) Classement des contrats

À des fins comptables, les produits de la Compagnie sont classés au moment de la création du contrat en tant que contrat d'assurance, contrat de service ou contrat de placement. Lorsqu'un risque d'assurance important existe, le contrat est comptabilisé comme étant un contrat d'assurance. Un risque d'assurance important est présent lorsque la Compagnie accepte de dédommager les titulaires de contrat ou les personnes bénéficiaires pour des événements futurs incertains spécifiés ayant une incidence défavorable sur la ou le titulaire de contrat lorsque le montant et le moment sont inconnus. En l'absence de risque d'assurance important, le contrat est classé comme étant un contrat de placement ou un contrat de service. Le passif au titre des contrats de placement représente le passif financier qui transfère

le risque financier du titulaire de contrat à la Compagnie. Les contrats de service ne transfèrent aucun risque d'assurance important ni aucun risque financier du titulaire de contrat à la Compagnie.

La Compagnie conclut des contrats de réassurance détenus pour transférer les risques d'assurance importants aux réassureurs.

f) Contrats d'assurance et contrats de réassurance détenus

Séparation des composantes des contrats d'assurance et des contrats de réassurance détenus

Les contrats d'assurance et les contrats de réassurance détenus sont évalués à la création afin de déterminer s'ils comportent des composantes distinctes qui seraient évaluées selon une autre norme si celles-ci étaient des contrats distincts. La norme IFRS 9 s'applique aux composantes de placement distinctes et la norme IFRS 15, aux composantes de service distinctes. Les composantes sont distinctes si elles ne sont pas étroitement liées aux composantes d'assurance et pouvaient être évaluées séparément, vendues séparément et la ou le titulaire de contrat pourrait tirer profit de l'une sans la présence de l'autre. Après avoir séparé les composantes distinctes, toutes les composantes du contrat d'assurance restantes sont évaluées en vertu de la norme IFRS 17.

Regroupement

Les contrats d'assurance sont regroupés aux fins de comptabilisation et d'évaluation. La Compagnie regroupe ses contrats d'assurance dans des portefeuilles qui s'harmonisent à son offre de produits puisqu'ils présentent des risques semblables et sont gérés ensemble parmi les différents secteurs d'activité. Les portefeuilles sont divisés en groupes, où les contrats ne sont pas dans le même groupe s'ils sont établis à plus d'un an d'intervalle, et ils sont divisés une fois de plus en trois groupes selon la rentabilité attendue à la comptabilisation initiale :

- les contrats déficitaires,
- les contrats non déficitaires qui n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires, ou
- les autres contrats.

Les contrats de réassurance détenus sont regroupés au niveau du contrat. Chaque groupe contient des contrats de réassurance détenus comptabilisés au cours d'un trimestre.

Les groupes de contrats sont établis lors de la comptabilisation initiale et leur composition n'est pas révisée par la suite.

Comptabilisation

Un groupe de contrats d'assurance établis est comptabilisé à compter de la première des éventualités suivantes :

- le début de la période de couverture du groupe de contrats,
- lorsque le premier paiement d'un titulaire de contrat du groupe devient exigible, ou
- lorsqu'un groupe de contrats déficitaires devient déficitaire.

La Compagnie comptabilise un groupe de contrats de réassurance détenus à partir de la date du début de la période de couverture ou la date à laquelle un groupe de contrats d'assurance sous-jacents est comptabilisé, selon la première éventualité.

Périmètre du contrat

L'évaluation d'un groupe de contrats comprend tous les flux de trésorerie futurs à l'intérieur du périmètre de chaque contrat d'un groupe. La Compagnie réévalue le périmètre du contrat à chaque date de clôture.

Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat d'assurance s'ils découlent des droits et obligations substantiels qui existent pendant la période de communication de l'information financière au cours de laquelle la Compagnie peut exiger que la ou le titulaire de contrat paie les primes ou au cours de laquelle la Compagnie a une obligation substantielle d'assurer les services prévus par les contrats d'assurance auprès du titulaire de contrat. L'obligation substantielle d'assurer les services prévus par les contrats d'assurance prend fin lorsque la Compagnie a la capacité pratique de réévaluer les risques et peut rajuster le prix ou le niveau des avantages qui tiennent compte de la réévaluation.

Dans le cas des contrats de réassurance détenus, les droits et obligations substantiels entre la Compagnie et les réassureurs permettent de déterminer les flux de trésorerie qui sont compris dans le périmètre du contrat et les cessions à l'intérieur du périmètre du contrat sont projetées pour la durée du contrat d'assurance sous-jacent.

Évaluation

La Compagnie applique trois modèles d'évaluation : la méthode générale d'évaluation (MGE) pour les contrats sans caractéristiques de participation directe, la méthode des honoraires variables (MHV) pour les contrats comportant des caractéristiques de participation directe et la méthode de la répartition des primes (MRP) pour certains contrats à court terme.

La MHV est appliquée aux affaires de fonds distincts de la Compagnie et aux contrats d'assurance vie entière avec participation, lorsque les titulaires de contrat profitent des rendements au titre des actifs du compte des contrats avec participation. Les éléments sous-jacents de la MHV sont divulgués dans les notes 8 et 17.

Le passif au titre des contrats d'assurance pour chaque groupe de contrats d'assurance représente la somme du passif au titre des sinistres subis et du passif au titre de la couverture restante. Chaque méthode d'évaluation prévoit une approche pour évaluer le passif au titre de la couverture restante qui représente l'obligation de l'entité de payer les réclamations pour des événements assurés qui ne se sont pas encore produits. Le passif au titre des sinistres subis est évalué de façon cohérente parmi les méthodes et représente l'obligation de la Compagnie de payer les réclamations pour les événements assurés qui se sont déjà produits, y compris les événements qui se sont produits, mais au titre desquels les réclamations n'ont pas été déclarées et d'autres charges d'assurance engagées.

MGE et MHV :

Comptabilisation initiale

Ces méthodes évaluent les groupes de contrats d'assurance comme étant le total des estimations des flux de trésorerie d'exécution (FTE) et de la marge sur services contractuels (MSC) de la Compagnie.

Les FTE représentent la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus avec un ajustement au titre du risque non financier. L'estimation des flux de trésorerie futurs comprend tous les flux de trésorerie qui sont compris dans le périmètre du contrat, notamment les primes, les réclamations, les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance et les autres coûts directement liés à l'exécution du contrat. Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance lorsqu'un actif est comptabilisé avant le groupe de contrats d'assurance connexe ne sont pas significatifs. L'estimation des flux de trésorerie futurs est actualisée pour tenir compte de la valeur temps de l'argent et des risques financiers liés à ces flux de trésorerie, sauf si la Compagnie s'attend à ce que les demandes de réclamation soient payées en un an ou moins à partir de la date à laquelle elles ont été réalisées. La Compagnie détermine les taux d'actualisation en fonction d'un taux sans risque plus une prime d'illiquidité tenant compte des caractéristiques de flux de trésorerie du contrat d'assurance respectif. Un ajustement au titre du risque non financier représente la compensation requise par la Compagnie pour la prise en charge de l'incertitude qui découle seulement du risque non financier (p. ex., mortalité, déchéance et dépenses). L'ajustement au titre du risque comprend l'avantage de la diversification. La Compagnie applique une approche d'intervalle de confiance pour déterminer son ajustement au titre du risque non financier, selon un coefficient de confiance de 80 à 85 %.

La MSC représente le profit non acquis et est comptabilisée dans le résultat au cours de la période de couverture, au fur et à mesure que les services sont fournis. À la comptabilisation initiale, la MSC est évaluée à un montant qui n'entraîne aucun profit ni perte. Si le total des flux de trésorerie d'exécution est une sortie nette, le groupe de contrats est considéré comme étant déficitaire. Dans ce cas-ci, aucune MSC n'est créée pour le groupe et une perte est immédiatement comptabilisée dans les charges afférentes aux services d'assurance dans les comptes consolidés de résultat et une composante de perte est créée dans le passif au titre de la couverture restante.

Une portion de la MSC est comptabilisée dans les comptes consolidés de résultat comme produits d'assurance pour tenir compte des services fournis, en fonction de l'identification et de la projection des unités de couverture d'un groupe de contrats d'assurance en particulier. Le nombre d'unités de couverture d'un groupe de contrats d'assurance tient compte du volume de prestations, de la période de couverture prévue et le cas échéant, des rendements de placement prévus. Les unités de couverture sont actualisées pour déterminer le montant d'amortissement de la MSC. Le montant de la MSC amorti chaque période est le pourcentage des unités de couverture pour la période visée, divisé par la valeur actualisée des unités de couverture pour la durée contractuelle du groupe de contrats. Pour la plupart des contrats d'assurance, le montant de la prestation représente l'unité de couverture dans chaque période. Les unités de couverture pour les produits de rentes immédiates représentent les montants de paiements annualisés prévus et pour les fonds distincts, il s'agit du maximum de la valeur garantie et de la valeur du compte.

Dans le cas des contrats de réassurance détenus, les unités de couverture représentent le montant réassuré.

Les unités de couverture sont révisées et mises à jour à la fin de chaque période visée.

Évaluation ultérieure

Les FTE sont évalués à la date de clôture en utilisant l'estimation actuelle des flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation actuels et l'estimation actuelle de l'ajustement au titre du risque non financier. Les variations au titre des FTE en ce qui concerne les services futurs, lorsqu'il s'agit d'un groupe de contrats non déficitaires, sont comptabilisées comme un rajustement à la MSC. Lorsqu'il s'agit d'un groupe de contrats déficitaires, les variations sont comptabilisées dans le résultat des services d'assurance dans les comptes consolidés de résultat. Les variations des FTE liés aux services actuels ou passés sont comptabilisées dans le résultat des services d'assurance. Les variations de la valeur temps de l'argent et du risque financier sont comptabilisées sous le poste « résultat de placement net » dans les comptes consolidés de résultat dans le cas des contrats évalués en vertu de la MGE. Dans le cas des contrats évalués en vertu de la MVH, ces variations sont plutôt contrebalancées par un montant équivalent de la MSC, le cas échéant. Dans le cas des contrats évalués en vertu de la MVH, la Compagnie n'a pas appliqué l'option de la diversification des risques, de sorte que toute variation de la valeur temps de l'argent et du risque financier est contrebalancée par un rajustement équivalent de la MSC.

Dans le cas des contrats évalués en vertu de la MGE, la Compagnie a choisi la méthode comptable visant à ventiler les variations de l'ajustement au titre du risque non financier, de sorte que l'incidence sur la valeur temps de l'argent et le risque financier sont comptabilisés dans le résultat de placement net dans les comptes consolidés de résultat.

La MSC à l'ouverture de l'exercice est rajustée pour les nouveaux contrats, la capitalisation de l'intérêt, les variations au titre des FTE liées aux services futurs ainsi que les montants comptabilisés comme produits tirés des activités d'assurance. Dans le cas des contrats évalués en vertu de la MGE, l'intérêt capitalisé est évalué en utilisant les taux d'actualisation immobilisés à la comptabilisation initiale, alors que dans le cas des contrats évalués en vertu de la MHV, il n'y a pas de taux fixe de capitalisation et tous les écarts des résultats sont pris en compte dans la MSC.

Les variations des FTE qui concernent les services futurs et qui ajustent la MSC comprennent :

- le rajustement des résultats techniques découlant des primes reçues au cours de la période et liées au service futur et aux flux de trésorerie associés;
- les variations de l'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs dans le passif au titre de la couverture restante qui sont évaluées aux taux d'actualisation à la comptabilisation initiale et qui ne découlent ni de la valeur temps de l'argent ni du risque financier;
- les différences entre les composantes placement qui devraient être payables au cours de l'exercice par rapport aux composantes placement réelles qui deviennent payables au cours de la période; et
- des variations du rajustement au titre du risque non financier liées aux services futurs.

Si un groupe de contrats est évalué comme étant déficitaire aux évaluations ultérieures, le passif au titre de la couverture restante comprend une composante perte et une perte est comptabilisée dans les comptes consolidés de résultat sous les charges afférentes aux activités d'assurance. Toute variation subséquente des FTE est affectée sur une base systématique entre la composante perte du passif

au titre de la couverture restante et le passif au titre de la couverture restante qui exclut la composante perte. Si la composante perte est réduite à zéro, tout excédent dépassant le montant affecté à la composante perte crée une nouvelle MSC pour le groupe de contrats.

MRP

Comptabilisation initiale

Cette approche est appliquée pour évaluer la durée à court terme des produits d'assurance. Les contrats d'assurance d'une période de couverture de 12 mois ou moins sont automatiquement admissibles à la MRP. Pour ce qui est des autres contrats d'assurance, la Compagnie a établi une méthodologie pour évaluer si l'évaluation du passif au titre de la couverture restante diffère considérablement de l'évaluation en vertu de la MGE afin de déterminer s'ils sont admissibles à la MRP.

À la comptabilisation initiale, le passif au titre de la couverture restante est évalué comme étant les primes reçues moins les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance générés par les commissions qui sont annualisés et payés d'avance. La Compagnie a choisi de comptabiliser en charges tous les autres frais d'acquisition liés aux contrats d'assurance évalués en vertu de la MRP à mesure qu'ils sont engagés. Le passif au titre de la couverture restante n'est pas rajusté pour tenir compte de la valeur temps de l'argent et de l'effet des risques financiers étant donné la courte durée du contrat et, par conséquent, le délai entre la date d'échéance de la prime et la prestation des services.

Évaluation ultérieure

Le passif au titre de la couverture restante au début de la période est ajusté pour les primes reçues, les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition payés, le montant comptabilisé en tant que produits tirés des activités d'assurance et l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance.

Si, à tout moment au cours de la période de couverture, les faits et circonstances indiquent qu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire, la Compagnie comptabilise une perte dans les comptes consolidés de résultat et augmente le passif au titre de la couverture restante dans la mesure où les flux de trésorerie d'exécution qui sont liés à la couverture restante du groupe excèdent la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante.

Contrats de réassurance détenus

Les contrats de réassurance détenus sont pris en compte séparément des contrats directs établis. L'évaluation des contrats de réassurance détenus respecte les mêmes méthodes comptables utilisées pour évaluer les contrats d'assurance établis, sauf dans les cas suivants :

- La Compagnie détermine que le rajustement au titre du risque non financier représente le niveau de risque transféré au réassureur.
- À la comptabilisation initiale, la Compagnie comptabilise les profits et les pertes dans les états consolidés de la situation financière comme une MSC de réassurance qui est constatée dans le bénéfice au fur et à mesure que le réassureur fournit les services.
- Dans le cas de contrats de réassurance détenus qui couvrent des contrats sous-jacents déficitaires, une composante de recouvrement de la perte est établie et contrebalance en partie les pertes directes liées aux contrats d'assurance.
- Lors d'une évaluation ultérieure, les variations des FTE ajustent la MSC liée à la réassurance, sauf si le contrat sous-jacent est déficitaire, auquel cas les FTE sont comptabilisés dans le résultat net.

Le risque d'inexécution de la part des réassureurs n'est pas significatif pour la Compagnie.

Décomptabilisation et modification du contrat

Un contrat d'assurance est décomptabilisé lorsque les droits et obligations liés au contrat sont éteints, libérés, annulés ou expirés, ou si un contrat est modifié lorsque les modifications donnent lieu à l'inclusion du contrat dans un autre groupe ou à l'application d'une méthode d'évaluation différente.

Présentation

Résultat des activités d'assurance

Le résultat des activités d'assurance comprend les produits des activités d'assurance et les charges afférentes aux activités d'assurance découlant des groupes de contrats d'assurance établis. Les produits des activités d'assurance sont comptabilisés au fur et à mesure que les services d'assurance sont fournis pour chaque groupe de contrats, représentant le montant gagné au cours de la période par l'entremise des sorties de flux de trésorerie futurs attendus, la comptabilisation de la MSC, le rajustement lié au dégagement du risque non financier, le recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance et les primes reçues attendues des groupes de contrats évalués en vertu de la MRP.

Les charges afférentes aux activités d'assurance comprennent les sinistres subis, l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance, les pertes et la reprise des pertes au titre des contrats déficitaires et autres charges afférentes aux activités d'assurance.

Les produits des activités d'assurance et les charges afférentes aux activités d'assurance excluent les composantes placement non distinctes. Cela représente les montants que la Compagnie doit rembourser à la ou au titulaire de contrat en toutes circonstances, peu importe si un événement assuré se produit et s'ils sont étroitement liés au contrat d'assurance. Certains contrats d'assurance établis par la Compagnie comprennent une option de rachat en vertu de laquelle la valeur de rachat est payée au titulaire de contrat à l'échéance ou à la déchéance précédente du contrat. Ces options de rachat ont été évaluées par la Compagnie afin de satisfaire à la définition de la composante placement non distincte en vertu des exigences de la norme IFRS 17. Pour certains contrats d'assurance, la composante placement non distincte comprend la valeur de rachat, pour les contrats avec participation, cela comprend les participations en dépôt et le dépôt de la prime. La valeur du compte de la ou du titulaire de contrat est la composante non distincte des contrats de fonds distincts. Les composantes placement, qui sont étroitement liées au contrat d'assurance dont elles font partie, sont considérées comme étant non distinctes et ne sont pas prises en compte séparément. Toutefois, les reçus et les paiements des composantes placement sont inscrits à l'extérieur du résultat net, avec les différences entre les montants attendus et réels ayant une incidence sur la MSC.

Les charges nettes des contrats de réassurance détenus comprennent une affectation des primes de réassurance payées diminuées des montants recouvrés auprès des réassureurs, puisque la Compagnie reçoit des services en vertu des groupes de contrats de réassurance détenus.

Produits financiers ou charges financières afférents aux contrats d'assurance et aux contrats de réassurance détenus

Dans le cas des contrats évalués en vertu de la MGE, les produits ou les charges financiers d'assurance représentent la variation de la valeur comptable du groupe de contrats d'assurance découlant de l'effet de la valeur temps de l'argent et les variations de la valeur temps de l'argent, du risque financier et des variations au titre du risque financier.

Dans le cas des contrats évalués en vertu de la MHV, les produits et les charges financiers d'assurance représentent les variations du montant de la juste valeur des éléments sous-jacents, excluant les dépôts et les retraits et les variations qui ne peuvent pas être contrebalancées par la MSC.

La Compagnie inclut tous les produits et les charges financiers tirés des contrats d'assurance et des contrats d'assurance détenus dans les comptes consolidés de résultat et ne les ventile pas entre les comptes consolidés de résultat et les états consolidés du résultat global ou les autres éléments du résultat global.

g) Passif au titre des contrats de placement

Le passif au titre des contrats de placement représente le passif financier qui transfère le risque financier du titulaire de contrat à la Compagnie. Ces montants sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur du passif au titre des contrats de placement sont comptabilisées en tant que fluctuation du passif au titre des contrats de placement. Les dépôts recueillis et les paiements versés aux titulaires de contrat sont comptabilisés comme une augmentation et une réduction dans le passif au titre des contrats de placement.

h) Impôt sur le résultat

La Compagnie comptabilise l'impôt sur le résultat selon la méthode axée sur le bilan.

La charge d'impôt exigible représente les impôts à payer ou à recevoir au titre du revenu imposable ou de la perte pour l'année et tout rajustement des impôts à payer ou à recevoir dans le cadre des années précédentes. Le montant des impôts exigibles à payer ou à recevoir représente la meilleure estimation du montant d'impôt qui devrait être payé ou reçu qui tient compte de l'incertitude liée à l'impôt sur le résultat, le cas échéant. Il est évalué en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

La charge d'impôt différé représente l'incidence fiscale des variations des écarts temporaires cumulatifs entre la valeur comptable inscrite au bilan et la valeur fiscale de l'actif et du passif de la Compagnie aux états consolidés de la situation financière et de leurs valeurs aux fins de l'impôt. L'actif au titre de l'impôt différé est comptabilisé pour les crédits d'impôt inutilisés et les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable que l'on dégagera un bénéfice imposable futur auquel ils pourront être imputés. L'impôt différé est évalué aux taux d'imposition qui devraient être appliqués aux différences temporaires lorsqu'elles se résorbent en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture et tient compte de l'incertitude liée à l'impôt sur le résultat, le cas échéant.

i) Avantages sociaux futurs des employés

L'Équitable offre à ses employés admissibles, à leur retraite, un régime de retraite à prestations déterminées. La valeur des prestations est définie en fonction de l'historique des salaires ainsi que de la durée de service. L'actif des régimes de retraite, constaté à la valeur marchande, est placé dans un fonds distinct de la Compagnie destiné à tous les membres. L'excédent de l'actif des régimes de retraite sur les obligations au titre des prestations de retraite est inclus aux autres éléments d'actif. L'excédent des obligations au titre des prestations de retraite sur l'actif des régimes de retraite est inclus aux autres éléments de passif. L'actif des régimes et les obligations au titre des prestations constituées sont comptabilisés en date du 31 décembre.

La Compagnie a également établi un régime de retraite à cotisations déterminées pour les employés admissibles. Les cotisations de l'employeur correspondent généralement à un pourcentage fixe du revenu annuel de l'employé et s'élèvent au même montant que les cotisations de l'employé.

En plus des régimes de retraite de la Compagnie, un régime d'assurance maladie complémentaire et d'assurance dentaire est offert aux employés retraités admissibles. Le passif de ces avantages est inclus dans les autres éléments de passif et est couvert par l'actif du fonds général de la Compagnie.

Une évaluation actuarielle est effectuée périodiquement par un actuair indépendant pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées en ce qui a trait aux prestations futures des employés. Cette méthode exige que la Compagnie se serve d'estimations à l'égard de facteurs comme le rendement prévu de l'actif du régime, les augmentations de salaire futures, le taux de roulement des employés, l'âge des employés au moment de la retraite et le coût prévu des soins de santé.

La charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux de la Compagnie comprend :

- le coût des services : le coût des prestations constituées pendant l'exercice considéré et les modifications des prestations, notamment le coût des services passés, les effets de compression ainsi que les gains et les pertes des règlements non courants.
- le coût du financement : l'intérêt sur l'obligation au titre des prestations constituées, moins l'intérêt sur l'actif du régime est comptabilisé comme composante du financement et est évalué en utilisant le même taux d'actualisation.

Les réévaluations comprennent les gains et les pertes découlant du rajustement des résultats techniques et des variations des hypothèses actuarielles, la différence entre le rendement réel de l'actif et le rendement au titre des produits d'intérêts nets et l'incidence des variations sur les plafonds de l'actif. Les réévaluations sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Le calcul des avantages sociaux futurs des employés exige que des hypothèses soient posées par la direction. Il s'agit d'hypothèses à long terme qui tiennent compte de la nature des avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

j) Présentation à la juste valeur

La juste valeur des placements est déterminée comme il est indiqué à la note 4. La juste valeur de l'emprunt hypothécaire est déterminée comme il est indiqué à la note 12. La juste valeur des autres instruments financiers, incluant les revenus de placement à recevoir, des autres comptes débiteurs inclus dans les autres éléments d'actif ainsi que des autres éléments de passif est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de la nature de ces instruments. Tant que l'actif investi est apparié convenablement au passif lié aux contrats, les fluctuations de la juste valeur de l'actif en raison des variations du taux d'intérêt auront un effet similaire sur le passif au titre des contrats et n'auront aucune incidence significative sur les résultats futurs.

k) Fonds distincts

Certains titulaires de contrat ont la possibilité d'investir dans des fonds distincts gérés par la Compagnie. Presque tous les risques et avantages inhérents à la propriété des fonds distincts reviennent à la titulaire ou au titulaire de contrat. Par conséquent, l'actif détenu dans les fonds distincts n'est pas consolidé dans l'actif de l'Équitable, mais est présenté sous un seul poste dans les états consolidés de la situation financière. La valeur comptable de l'actif des fonds distincts correspond à sa valeur marchande à la clôture de l'exercice. L'obligation de payer la valeur de l'actif net détenu en vertu de ces contrats est considérée comme un passif financier et est évaluée en fonction de la valeur de l'actif net des fonds distincts.

Les fluctuations de la valeur marchande de l'actif net des fonds distincts sous-jacents au même titre que tout revenu de placement gagné et tous les frais engagés sont directement attribués à la titulaire ou au titulaire de contrat.

La Compagnie fournit des garanties minimales pour les prestations de décès et les valeurs à l'échéance. Le passif associé à ces garanties minimales est comptabilisé dans le passif au titre des contrats d'assurance dans le fonds général, ce qui représente le coût des garanties moins les produits d'honoraires prévus, déduction faite des dépenses.

Les états financiers séparés et audités sont offerts pour chaque fonds distinct.

3. Changements de méthodes comptables

Nouvelles prises de position comptable publiées mais non encore entrées en vigueur :

Normes IFRS 7 et IFRS 9, Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications à la norme IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir et la norme IFRS 9, Instruments financiers. Ces modifications clarifient la date de la décomptabilisation des actifs financiers et des passifs financiers et introduisent un choix de méthode comptable pour les passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique. De plus, ces modifications clarifient le classement des actifs financiers qui présentent des caractéristiques liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et des caractéristiques semblables. Ces modifications instaurent de nouvelles exigences concernant les informations à fournir pour les instruments assortis de modalités contractuelles qui peuvent changer les flux de trésorerie et pour les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La norme modifiée entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. L'incidence de l'adoption de ces modifications sur la présentation de l'information financière est en cours d'évaluation.

Norme IFRS 18, États financiers : présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18, États financiers : présentation et informations à fournir, qui remplace la norme IAS 1, Présentation des états financiers. Cette norme vise à fournir une uniformité de la présentation des états financiers afin d'améliorer la comparabilité et la transparence des informations sur la performance. Cette norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. L'incidence sur la présentation de l'information financière est en cours d'évaluation.

4. Placements

(en milliers de dollars)

a) Juste valeur de l'actif investi

	2024	2023
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	52 458 \$	85 547 \$
Obligations et débetures	2 689 137	2 442 596
Titres de capitaux propres	2 020 689	1 424 160
Prêts hypothécaires	433 832	349 685
Placements privés	617 178	503 857
Dérivés	13 581	42 697
Immeubles de placement	459 161	438 800
	6 286 036 \$	5 287 342 \$

Les méthodes d'évaluation et de présentation utilisées pour évaluer la juste valeur de l'actif et du passif sont les suivantes :

- Les placements à court terme comportant des titres qui arriveront à échéance dans un délai d'un an suivant la date de l'acquisition. La valeur comptable de ces instruments se rapproche de la juste valeur en raison de leurs échéances à court terme.
- Les obligations et les débetures sont évaluées par des fournisseurs de cours indépendants utilisant des méthodes privées d'établissement des prix, en combinant les données de la valeur actuelle du marché d'instruments similaires avec des durées et une qualité du crédit comparables (évaluation matricielle). Les données importantes comportent notamment les courbes de rendement, les risques de crédit et les écarts, les mesures de volatilité et les taux de remboursement anticipé.

- Le portefeuille de titres de capitaux propres comporte des actions privilégiées, des actions de sociétés ouvertes et de sociétés fermées et des unités de fonds d'immeubles de placement. Les actions de sociétés ouvertes et les actions privilégiées sont évaluées en fonction des cours du marché. Les actions de sociétés fermées et les unités d'immeubles de placement ont des justes valeurs qui sont fournies par des gestionnaires de fonds externes.
- Les prêts hypothécaires sont évalués selon les flux de trésorerie actualisés utilisant des données du marché, notamment les échéances contractuelles et les taux d'actualisation courants offerts sur le marché en fonction de la durée et du type de propriété.
- Les placements privés sont évalués selon des techniques et des hypothèses qui tiennent compte des modifications des taux d'intérêt et de la solvabilité de l'emprunteur particulier. L'évaluation tient également compte du rajustement des liquidités non observables, de même que toute provision applicable aux pertes sur créances.
- Les évaluations des dérivés peuvent être touchées par les fluctuations des taux d'intérêt, les cours du change, des indices financiers, des écarts de crédit, un risque de défaillance (y compris les contreparties au contrat) et de la volatilité du marché. Les justes valeurs reposent sur des méthodes d'évaluation standard du marché conformes à celles qu'un intervenant sur le marché utiliserait pour évaluer ces instruments.
- La juste valeur des immeubles de placement est soutenue par des preuves de marché selon l'évaluation d'évaluateurs qualifiés. Tout l'actif est évalué par un évaluateur indépendant au moins une fois tous les trois ans et est révisé chaque trimestre en cas de changements significatifs.

b) Modalités importantes, exposition au risque de taux d'intérêt et risques de crédit sur les placements

		2024	2023
Obligations et débetures	Durée jusqu'à l'échéance		
Gouvernement du Canada	Moins de 1 an	- \$	7 826 \$
	De 1 an à 5 ans	63 935	211 163
	Plus de 5 ans	136 146	209 679
Gouvernements provinciaux	Moins de 1 an	5 022	-
	De 1 an à 5 ans	35 109	55 141
	Plus de 5 ans	825 573	627 335
Gouvernements municipaux	Moins de 1 an	-	-
	De 1 an à 5 ans	-	1 965
	Plus de 5 ans	-	16 453
Sociétés	Moins de 1 an	77 118	72 547
	De 1 an à 5 ans	765 117	395 900
	Plus de 5 ans	771 869	835 822
Gouvernements étrangers	Moins de 1 an	-	-
	De 1 an à 5 ans	9 248	8 765
	Plus de 5 ans	-	-
		2 689 137 \$	2 442 596 \$
Prêts hypothécaires	Moins de 1 an	56 806 \$	24 689 \$
	De 1 an à 5 ans	323 346	267 462
	Plus de 5 ans	53 680	57 534
		433 832 \$	349 685 \$
Placements privés	Moins de 1 an	30 020 \$	5 745 \$
	De 1 an à 5 ans	479 377	83 983
	Plus de 5 ans	107 781	414 129
		617 178 \$	503 857 \$

c) Analyse des revenus de placement nets

	2024	2023
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	5 146 \$	3 824 \$
Obligations et débetures – variation de la juste valeur	20 827	89 316
Obligations et débetures – revenus de placement	103 776	85 925
Titres de capitaux propres – variation de la juste valeur	238 450	122 468
Titres de capitaux propres – revenus de placement	52 923	47 798
Prêts hypothécaires	26 384	23 594
Placements privés	26 528	39 091
Dérivés – variation de la juste valeur	7 429	15 292
Dérivés – revenus de placement (pertes)	2 332	(612)
Immeubles de placement – variation de la juste valeur	(12 139)	1 191
Immeubles de placement – produits locatifs	15 223	14 390
Autres revenus de placement	1 413	1 177
Gains (pertes) de change	13 714	(2 125)
	502 006	441 329
Coûts relatifs aux placements	(6 095)	(5 273)
Revenus de placement nets	495 911 \$	436 056 \$

d) Instruments financiers dérivés

Les dérivés représentent des contrats financiers dont la valeur est dérivée des taux d'intérêt sous-jacents, des taux de change, d'autres instruments financiers, le prix des produits de base et des indices. La Compagnie pourrait utiliser des dérivés, y compris des swaps, des contrats à terme et des options pour gérer les expositions actuelles et anticipées aux changements de taux d'intérêt, des taux de change et des cours du marché boursier.

Les swaps représentent des ententes contractuelles de gré à gré entre la Compagnie et un tiers afin d'échanger une série de flux de trésorerie reposant sur les taux appliqués à un montant nominal (notionnel) de référence. Les swaps de taux d'intérêt représentent des ententes contractuelles au titre desquelles deux contreparties échangent un paiement de taux d'intérêt fixe ou variable en fonction du montant notionnel pour une durée déterminée, selon une fréquence et libellé dans la même devise. Les swaps de devises représentent des transactions au titre desquelles deux contreparties échangent des flux de trésorerie de même nature et libellés en deux devises différentes.

Les contrats à terme représentent des obligations contractuelles permettant d'acheter ou de vendre un instrument financier, une devise étrangère ou autre produit de base sous-jacent à une date ultérieure prédéterminée à un prix précisé. Les contrats à terme représentent des contrats comportant des montants standards et des dates de règlement qui sont négociés sur des échanges réglementés.

Les options représentent des ententes contractuelles négociées sur des échanges réglementés où la ou le titulaire a le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un actif financier à un prix prédéterminé dans une période précise.

Les contreparties avec lesquelles la Compagnie conclut ces contrats dérivés sont des institutions financières canadiennes importantes qui ont reçu une cote élevée des agences de notation externes. Il existe une convention de soutien au crédit avec une contrepartie pour les garanties reçues et données contre l'exposition à la valeur de marché des dérivés nets. En 2024, les biens reçus en garantie étaient de néant (17 674 \$ en 2023).

Le montant notionnel est le montant auquel un taux ou un prix est appliqué pour déterminer les échanges de flux de trésorerie. La valeur de remplacement positive correspond aux pertes que subirait la Compagnie si toutes ses contreparties manquaient à leurs obligations immédiatement. Le montant de crédit équivalent représente la valeur de remplacement positive et le risque de crédit futur selon une formule établie par le BSIF. L'exigence de capital représente le capital réglementaire exigé pour soutenir les activités de la Compagnie au chapitre des dérivés. Ce montant est calculé à l'aide du montant du crédit équivalent pondéré en fonction de la solvabilité de la contrepartie comme indiqué par le BSIF. La juste valeur de marché représente le montant estimatif que la Compagnie devrait payer ou recevoir à la date de clôture des états consolidés de la situation financière pour annuler sa position.

Certaines obligations ont été données en garantie du passif aux termes de contrats dérivés. Au 31 décembre 2024, un montant brut de 5 148 \$ a été donné en garantie à une contrepartie (néant en 2023).

2024										
	Durée jusqu'à l'échéance (montants notionnels)				Juste valeur			Valeur de remplacement positive	Montant de crédit équivalent	Exigence de capital
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Actif	Passif	Total			
Contrats de change										
Swaps	105 568 \$	74 971 \$	286 982 \$	467 521 \$	13 581 \$	(12 656) \$	925 \$	13 525 \$	39 854 \$	643 \$
Total	105 568 \$	74 971 \$	286 982 \$	467 521 \$	13 581 \$	(12 656) \$	925 \$	13 525 \$	39 854 \$	643 \$
2023										
	Durée jusqu'à l'échéance (montants notionnels)				Juste valeur			Valeur de remplacement positive	Montant de crédit équivalent	Exigence de capital
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Actif	Passif	Total			
Contrats de taux d'intérêt										
Swaps	2 000 \$	29 100 \$	83 100 \$	114 200 \$	16 456 \$	(7 684) \$	8 772 \$	16 614 \$	18 006 \$	307 \$
Contrats de change										
Swaps	56 319 \$	26 178 \$	262 097 \$	344 594 \$	26 241 \$	(2 604) \$	23 637 \$	26 241 \$	47 771 \$	781 \$
Total	58 319 \$	55 278 \$	345 197 \$	458 794 \$	42 697 \$	(10 288) \$	32 409 \$	42 855 \$	65 777 \$	1 088 \$

e) Détermination des justes valeurs et hiérarchie des justes valeurs

Le tableau ci-dessous définit les mesures de la juste valeur en fonction de la hiérarchie des justes valeurs.

	2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	52 458 \$	- \$	- \$	52 458 \$
Obligations et débetures	-	2 689 137	-	2 689 137
Titres de capitaux propres	1 795 387	-	225 302	2 020 689
Prêts hypothécaires	-	433 832	-	433 832
Placements privés	-	617 178	-	617 178
Dérivés	-	13 581	-	13 581
Immeubles de placement	-	-	459 161	459 161
Actif des fonds distincts	3 080 500	252 645	19 684	3 352 829
Actifs à leur juste valeur	4 928 345 \$	4 006 373 \$	704 147 \$	9 638 865 \$
Dérivés	- \$	12 656 \$	- \$	12 656 \$
Emprunt hypothécaire	-	10 943	-	10 943
Passif des fonds distincts	-	-	-	-
Passifs à leur juste valeur	- \$	23 599 \$	- \$	23 599 \$

	2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	85 547 \$	- \$	- \$	85 547 \$
Obligations et débetures	-	2 442 596	-	2 442 596
Titres de capitaux propres	1 300 311	-	123 849	1 424 160
Prêts hypothécaires	-	349 685	-	349 685
Placements privés	-	503 857	-	503 857
Dérivés	-	42 697	-	42 697
Immeubles de placement	-	-	438 800	438 800
Actif des fonds distincts	2 099 201	199 356	19 966	2 318 523
Actifs à leur juste valeur	3 485 059 \$	3 538 191 \$	582 615 \$	7 605 865 \$
Dérivés	- \$	10 288 \$	- \$	10 288 \$
Emprunt hypothécaire	-	10 969	-	10 969
Passif des fonds distincts	-	114	-	114
Passifs à leur juste valeur	- \$	21 371 \$	- \$	21 371 \$

La catégorisation au sein de la hiérarchie a été déterminée en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur des éléments d'actif connexes comme il est indiqué ci-après :

- Niveau 1 – déterminée en fonction des prix cotés sur des marchés actifs pour des éléments d'actif identiques.
- Niveau 2 – déterminée au moyen de techniques d'évaluation ayant recours à des données observables autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1.
- Niveau 3 – déterminée au moyen de techniques d'évaluation ayant recours à des données autres que des données de marché observables.

Précisions supplémentaires sur l'évaluation des données de niveau 3 :

- Les titres de capitaux propres représentent les placements dans des parts de sociétés en commandite. Les gestionnaires de fonds fournissent la juste valeur, déterminée selon la valeur liquidative. La valeur liquidative représente la valeur estimative des titres selon l'évaluation reçue du gestionnaire de fonds en fonction des plus récents états financiers trimestriels ou annuels par l'entremise de techniques d'évaluation employées par chaque gestionnaire de fonds en ayant recours à des données non observables. Par conséquent, la valeur liquidative n'est pas quantifiée par la Compagnie, mais dépend de l'évaluation des fonds sous-jacents. Les évaluations des titres reçues du gestionnaire de fonds sous-jacent sont les plus sensibles à la valeur liquidative. La Compagnie étudie la juste valeur fournie pour s'assurer du caractère raisonnable, mais elle n'évalue pas la sensibilité de la juste valeur puisque les données utilisées par les gestionnaires de fonds ne sont pas observables et ne sont pas aisément disponibles.
- La juste valeur des immeubles de placement est soutenue par des preuves de marché selon l'évaluation d'évaluateurs qualifiés. L'évaluation indépendante est effectuée au moins une fois tous les trois ans et est révisée chaque trimestre en cas de changements significatifs et pour en apprécier le caractère raisonnable. Les évaluations par les évaluateurs reposent sur une méthode par le résultat. Les données non observables utilisées dans l'évaluation des immeubles de placement sont des taux d'actualisation (allant de 5,25 % à 7,38 % et de 5,25 % à 7,00 % en 2023) et des taux de capitalisation finaux (allant de 5,25 % à 7,38 % et de 5,25 % à 7,00 % en 2023). La Compagnie n'effectue pas d'analyse de sensibilité puisque les répercussions sur l'évaluation du changement des données ne sont pas linéaires.

Les transferts entre les niveaux de hiérarchie des justes valeurs tiennent compte des changements de disponibilité des prix du marché ou des données du marché observables. Au cours de l'exercice 2024, aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux de hiérarchie des justes valeurs.

Sommaire de la variation de la juste valeur des actifs de niveau 3 :

	2024			
	Titres de capitaux propres	Immeubles de placement	Fonds distincts	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	123 849 \$	438 800 \$	19 966 \$	582 615 \$
Transferts entrants	-	-	-	-
Achats	121 800	45 094	361	167 255
Ventes	(31 513)	(12 594)	-	(44 107)
Variation de la juste valeur nette	11 166	(12 139)	(643)	(1 616)
Actifs à leur juste valeur	225 302 \$	459 161 \$	19 684 \$	704 147 \$

	2023			
	Titres de capitaux propres	Immeubles de placement	Fonds distincts	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	106 558 \$	432 300 \$	21 063 \$	559 921 \$
Transferts entrants	-	-	-	-
Achats	31 584	5 165	551	37 300
Ventes	(15 766)	-	-	(15 766)
Variation de la juste valeur nette	1 473	1 335	(1 648)	1 160
Actifs à leur juste valeur	123 849 \$	438 800 \$	19 966 \$	582 615 \$

Certains immeubles de placement sont grevés d'emprunts hypothécaires comme discuté dans la note 12.

5. Gestion des risques financiers

(en milliers de dollars)

Le cadre de la gestion des risques financiers de la Compagnie vise essentiellement à maintenir un juste équilibre entre les risques et les avantages, à s'assurer que les risques sont conformes aux objectifs et à la tolérance aux risques de la Compagnie, et à veiller à ce que la Compagnie soit protégée contre les événements qui pourraient nuire de façon significative à sa solidité financière. L'équilibre entre les risques et les avantages est atteint au moyen de la conciliation de la tolérance au risque et de la stratégie d'entreprise, de la diversification de l'exposition aux risques, de la fixation de prix appropriés en fonction du risque, de l'atténuation du risque à l'aide de contrôles préventifs et du transfert du risque à des tiers.

Les principaux risques liés aux instruments financiers auxquels la Compagnie est exposée sont le risque de crédit, le risque de marché (capitaux propres, immeubles de placement, taux d'intérêt, change et actions privilégiées) et le risque de liquidité. Les politiques en matière de placement et de crédit sont conçues pour limiter le risque global lié aux placements en définissant les placements admissibles, les critères de diversification et les limites quant à l'exposition, la concentration et la qualité de l'actif. Les sections suivantes expliquent comment la Compagnie gère les risques de crédit, de marché et de liquidité.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque que la Compagnie subisse une perte financière si certains débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements d'intérêt ou de capital à leur échéance. L'Équitable a pour politique d'acquiescer principalement des placements de bonne qualité et de réduire au minimum la concentration excessive d'éléments d'actif dans une seule région, un seul secteur et une seule société. Des lignes directrices précisent les limites minimales et maximales à respecter relativement à chaque catégorie d'actif, à chaque secteur et à chaque émetteur. Le risque de portefeuille est évalué en utilisant les techniques d'évaluation établies par le secteur. Les cotes utilisées pour les obligations, les prêts hypothécaires, les titres de placements privés et les actions privilégiées proviennent soit d'agences de notation externes reconnues, soit d'évaluations internes. Ces portefeuilles sont surveillés de façon continue et font régulièrement l'objet d'un examen par le comité des placements du conseil d'administration ou le conseil d'administration.

La Compagnie consent des prêts de titres pour générer un revenu supplémentaire. Le dépositaire de titres de la Compagnie est utilisé en tant qu'agent prêteur. La garantie, laquelle dépasse la juste valeur des titres prêtés est déposée par l'emprunteur auprès de l'agent prêteur et est maintenue par l'agent prêteur jusqu'à ce que le titre sous-jacent soit retourné. La juste valeur des titres prêtés est surveillée quotidiennement par l'agent prêteur qui obtient ou rembourse la garantie supplémentaire au fur et à mesure que la juste valeur des titres prêtés fluctue. De plus, l'agent des prêts de titres indemnise la Compagnie contre tout risque lié à l'emprunteur; ce qui signifie que l'agent prêteur convient contractuellement de remplacer les titres non retournés en raison d'un manque de l'emprunteur. Au 31 décembre 2024, la Compagnie avait prêté des titres, lesquels sont inclus dans l'actif investi, ayant une juste valeur de 968 888 \$ (1 089 574 \$ en 2023) et une garantie de 1 045 839 \$ (1 169 714 \$ en 2023).

La Compagnie est exposée au risque de crédit lié aux primes payables par les titulaires de contrat pendant le délai de grâce stipulé dans le contrat d'assurance ou jusqu'à la libération ou la résiliation du contrat. Les commissions payées aux agents et aux courtiers sont déduites des montants à recevoir, le cas échéant. La réassurance est cédée à des contreparties qui ont une qualité de crédit cotée A ou ayant une cote supérieure. La concentration du risque de crédit est gérée conformément aux lignes directrices approuvées tous les ans par le conseil d'administration. Le risque de crédit maximal au titre de l'actif des contrats de réassurance détenus représente les soldes présentés dans les états financiers. La direction examine et évalue annuellement la solvabilité des réassureurs.

i) Exposition maximale au risque de crédit

Le tableau suivant résume l'exposition maximale de la Compagnie au risque de crédit lié aux instruments financiers. L'exposition maximale au risque de crédit est la juste valeur de l'actif. On suppose que les obligations émises par le gouvernement détenues par la Compagnie n'ont été exposées à aucun risque de crédit. L'exposition au risque de crédit découlant du marché lié aux options de dépôt à intérêt variable de l'assurance vie universelle est transmise aux titulaires de contrat et, par conséquent, ne fait pas partie de l'exposition totale au risque de crédit. L'exposition au risque de crédit sur les dérivés est nette de la garantie d'une contrepartie. Les prêts aux titulaires de contrat ne constituent pas un risque de crédit, car ils sont garantis par la valeur de rachat du contrat.

	2024	2023
Obligations et débetures	1 614 104 \$	1 304 269 \$
Titres de capitaux propres	358 464	241 272
Prêts hypothécaires	433 832	349 685
Placements privés	617 178	503 857
Dérivés	13 581	24 032
Autres	123 625	87 153
Total du risque de crédit maximal aux états consolidés de la situation financière	3 160 784 \$	2 510 268 \$

ii) Concentration du risque de crédit

Les concentrations du risque de crédit proviennent de l'exposition à un seul débiteur, à un groupe de débiteurs apparentés ou à un groupe de débiteurs partageant des caractéristiques de risque de crédit similaires du fait qu'ils exercent leurs activités dans la même région ou dans des secteurs similaires. Ces caractéristiques font en sorte que leur capacité à respecter leurs obligations est touchée de façon semblable par des changements des conditions économiques ou politiques.

	2024		2023	
Obligations émises ou garanties par le ou les :				
Gouvernement fédéral canadien	200 081 \$	7,4 %	428 668 \$	17,5 %
Gouvernements provinciaux canadiens	865 704	32,3 %	682 476	28,0 %
Gouvernements municipaux canadiens	-	0,0 %	18 418	0,8 %
Gouvernements étrangers	9 248	0,3 %	8 765	0,4 %
Total des obligations d'État (aucune exposition au risque de crédit)	1 075 033 \$	40,0 %	1 138 327 \$	46,7 %
Obligations de sociétés par secteur d'industrie :				
Secteur financier	771 045 \$	28,6 %	575 347 \$	23,5 %
Services publics et énergie	321 903	12,0 %	276 528	11,3 %
Secteur industriel	172 209	6,4 %	131 853	5,4 %
Télécommunications	126 745	4,7 %	76 308	3,1 %
Autres	222 202	8,3 %	244 233	10,0 %
Total des obligations de sociétés	1 614 104 \$	60,0 %	1 304 269 \$	53,3 %
Total des obligations et des débetures	2 689 137 \$	100,0 %	2 442 596 \$	100,0 %

iii) Qualité de l'actif

	2024	2023
Qualité du portefeuille d'obligations et de débetures :		
AAA	266 891 \$	462 860 \$
AA	1 046 634	805 009
A	817 406	738 881
BBB	558 206	431 291
BB	-	4 555
Total des obligations et des débetures	2 689 137 \$	2 442 596 \$

La Compagnie comptabilise tout l'actif investi à la juste valeur en vertu de la norme IFRS 9. Toute dépréciation est prise en compte dans la juste valeur.

b) Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte découlant de changements négatifs au chapitre des taux et cours du marché. Le risque de marché comprend le risque sur capitaux propres, le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque lié aux immeubles de placement et le risque sur actions privilégiées.

i) Risque sur capitaux propres

Le risque sur capitaux propres constitue la possibilité d'une perte financière découlant du déclin et de la volatilité des cours du marché boursier.

La Compagnie tire une portion de ses bénéfices des produits d'honoraires générés par les fonds distincts et des produits d'assurance vie universelle dont le solde des comptes évolue généralement conformément aux niveaux du marché boursier. Les déclins de la valeur marchande de cet actif entraînent des réductions correspondantes sur les produits d'honoraires, ayant une incidence sur le bénéfice net et la MSC. Le déclin et la volatilité des marchés boursiers pourraient avoir une incidence défavorable sur les ventes et les rachats, entraînant davantage d'incidences défavorables sur le bénéfice net et la situation financière de la Compagnie. De plus, le passif des garanties des fonds distincts augmente lorsque le marché boursier subit un déclin.

La plupart des placements directs en actions garantissent des produits d'assurance vie avec participation ou d'assurance vie universelle pour lesquels les rendements des placements sont transférés aux titulaires de contrat grâce à des modifications de routine du montant des participations déclaré ou du taux d'intérêt crédité. Dans ces situations, les fluctuations des marchés boursiers sont en grande partie neutralisées par des variations des passifs au titre des contrats. La Compagnie a aussi été directement exposée aux marchés boursiers par des placements couvrant le passif du compte général, les capitaux propres des titulaires de contrat et des régimes de retraite des employés.

L'incidence immédiate estimative d'une fluctuation des marchés boursiers est la suivante :

	2024			
	Diminution de 10 %	Diminution de 35 %	Augmentation de 10 %	Augmentation de 35 %
Bénéfice net	(33 500) \$	(117 300) \$	33 500 \$	117 300 \$
Titres de capitaux propres	(33 500)	(117 300)	33 500	117 300
Marge sur services contractuels	(20 700)	(87 800)	18 900	64 800

	2023			
	Diminution de 10 %	Diminution de 35 %	Augmentation de 10 %	Augmentation de 35 %
Bénéfice net	(28 200) \$	(98 800) \$	28 200 \$	98 800 \$
Titres de capitaux propres	(28 200)	(98 800)	28 200	98 800
Marge sur services contractuels	(16 400)	(68 300)	14 500	45 800

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente la possibilité d'une perte financière découlant du changement de la valeur des éléments d'actif et du passif en raison de la fluctuation ou de la volatilité des taux d'intérêt ou des écarts de crédit. Ces risques sont gérés dans le programme en matière de gestion de l'actif et du passif de la Compagnie.

Les risques associés à toute discordance des sensibilités de l'actif et du passif, à la possibilité de rachat anticipé de l'actif, à la défaillance de l'actif et au rythme d'acquisition de l'actif sont quantifiés et examinés périodiquement. Le risque de réinvestissement est déterminé au moyen de plusieurs scénarios de taux d'intérêt (qui prévoient tour à tour l'augmentation et la diminution des taux et des écarts). L'incidence immédiate estimative d'une fluctuation des taux d'intérêt ou des écarts de crédit est présentée ci-dessous.

Taux d'intérêt :

	2024		2023	
	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base
Bénéfice net	(4 700) \$	(2 500) \$	(4 000) \$	200 \$
Titres de capitaux propres	(4 700)	(2 500)	(4 000)	200
Marge sur services contractuels	(38 700)	5 200	(55 500)	21 900

Écarts de crédit :

	2024		2023	
	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base
Bénéfice net	1 500 \$	500 \$	1 600 \$	3 200 \$
Titres de capitaux propres	1 500	500	1 600	3 200
Marge sur services contractuels	-	-	-	-

iii) Risque de change

Le risque de change constitue la possibilité d'une perte financière découlant du changement des taux de change. La Compagnie tire une portion de ses bénéfices des produits d'honoraires générés par les fonds distincts et des produits d'assurance vie universelle, dont le solde des comptes comprend l'exposition au risque de change. Par conséquent, les déclins de la valeur marchande de cet actif en raison des fluctuations du taux de change pourraient entraîner des réductions correspondantes sur les produits d'honoraires, ayant une incidence sur le bénéfice net et la MSC. La Compagnie investit également dans des actifs libellés en devises étrangères pour améliorer la diversification et améliorer les rendements. Les contrats dérivés sur devises croisées sont utilisés lorsqu'il y a déséquilibre entre les monnaies de libellé d'un placement et d'un passif. L'incidence immédiate estimative d'une fluctuation du dollar canadien serait la suivante :

	2024		2023	
	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %
Bénéfice net	(8 600) \$	8 600 \$	(7 100) \$	7 100 \$
Titres de capitaux propres	(8 600)	8 600	(7 100)	7 100
Marge sur services contractuels	(18 200)	18 200	(14 400)	14 400

iv) Risque lié aux immeubles de placement

Le risque lié aux immeubles de placement représente la possibilité d'une perte financière découlant du déclin des valeurs immobilières et des manquements potentiels aux contrats de location. La Compagnie est directement exposée au risque lié à l'immobilier par des placements couvrant le passif du compte général et les capitaux propres des titulaires de contrat, principalement les immeubles de placement et les unités détenues dans les immeubles de placement. L'incidence immédiate estimative d'une fluctuation des valeurs d'immeubles de placement est la suivante :

	2024		2023	
	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %
Bénéfice net	(20 300) \$	20 300 \$	(18 800) \$	18 800 \$
Titres de capitaux propres	(20 300)	20 300	(18 800)	18 800
Marge sur services contractuels	-	-	-	-

v) Risque sur actions privilégiées

Le risque sur actions privilégiées représente le potentiel d'une perte financière découlant des baisses de la valeur des actions privilégiées. La Compagnie est directement exposée au risque sur actions privilégiées par des placements couvrant le passif du compte général et les capitaux propres des titulaires de contrat. L'incidence immédiate d'une fluctuation des valeurs des actions privilégiées est la suivante :

	2024		2023	
	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %
Bénéfice net	(18 700) \$	18 700 \$	(13 300) \$	13 300 \$
Titres de capitaux propres	(18 700)	18 700	(13 300)	13 300
Marge sur services contractuels	-	-	-	-

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Compagnie soit incapable de s'acquitter de la totalité de ses engagements en matière de sorties de fonds à mesure qu'ils arrivent à échéance. Une position prudente en matière de liquidité est maintenue qui surpasse tout le passif payable à vue. La stratégie de la Compagnie en matière de gestion de l'actif et du passif lui permet de maintenir une situation financière solide en s'assurant qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour couvrir ses besoins de financement éventuels. La Compagnie investit dans divers types d'actif en vue de les apparier avec son passif de différentes durées. Pour renforcer davantage sa position sur le plan des liquidités, la Compagnie gère activement et surveille de près le niveau de son capital et de son actif, la diversification et la qualité du crédit de ses placements ainsi que les montants prévus et réels de ses liquidités par rapport aux objectifs établis. En cas de crise de liquidités, des plans d'urgence sont en place.

i) Analyse d'échéance

Le tableau suivant fournit une analyse d'échéance des contrats d'assurance et des contrats de réassurance détenus, de la Compagnie en fonction de l'estimation des flux de trésorerie futurs tenant compte des dates auxquelles les flux de trésorerie sont susceptibles de se produire. Le passif au titre de la couverture restante évalué en vertu de la MRP a été exclu.

	2024					
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans et plus
Contrats d'assurance	642 621 \$	608 903 \$	562 390 \$	513 813 \$	456 522 \$	(97 685 864) \$
Contrats de réassurance détenus	(22 564)	(23 170)	(24 968)	(23 713)	(21 896)	449 352
Total	620 057 \$	585 733 \$	537 422 \$	490 100 \$	434 626 \$	(97 236 512) \$
	2023					
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans et plus
Contrats d'assurance	578 805 \$	542 350 \$	487 607 \$	451 718 \$	405 477 \$	(77 541 583) \$
Contrats de réassurance détenus	(24 684)	(26 410)	(25 835)	(23 975)	(22 898)	438 448
Total	554 121 \$	515 940 \$	461 772 \$	427 743 \$	382 579 \$	(77 103 135) \$

Les échéances contractuelles des passifs financiers restants sont les suivantes :

	2024					
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans et plus
Passif au titre des contrats de placement	(135 113) \$	(61 904) \$	(31 487) \$	(29 349) \$	(44 044) \$	(93 653) \$
Emprunt hypothécaire	-	-	-	-	(9 488)	-
Total	(135 113) \$	(61 904) \$	(31 487) \$	(29 349) \$	(53 532) \$	(93 653) \$
	2023					
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans et plus
Passif au titre des contrats de placement	(89 648) \$	(82 684) \$	(38 307) \$	(19 687) \$	(22 507) \$	(65 671) \$
Emprunt hypothécaire	-	-	-	-	-	(9 488)
Total	(89 648) \$	(82 684) \$	(38 307) \$	(19 687) \$	(22 507) \$	(75 159) \$

Les liquidités de la Compagnie sont présentées dans le tableau suivant, représentées comme l'excédent des liquidités par rapport aux montants payables sur demande afin de s'assurer que les demandes en espèces puissent être satisfaites.

	2024	2023
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	52 458 \$	85 547 \$
Obligations et débiteures	2 689 137	2 442 596
Titres de capitaux propres	1 795 387	1 300 311
Autres éléments d'actif à vue	-	16 456
Total de l'actif liquide	4 536 982 \$	3 844 910 \$
Contrats d'assurance	3 458 628 \$	2 766 891 \$
Contrats de placement	185 645	192 433
Autres éléments de passif à vue	16 981	14 268
Total du besoin de liquidité	3 661 254 \$	2 973 592 \$
Liquidités	875 728 \$	871 318 \$

6. Autres actifs

(en milliers de dollars)

	2024	2023
Autres créances	8 737 \$	5 896 \$
Actif incorporel	1 926	2 401
Participations dans des entreprises associées	729	663
	11 392 \$	8 960 \$

7. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)

	2024	2023
Coût		
Solde à l'ouverture de l'exercice	49 595 \$	34 002 \$
Ajouts	8 003	16 463
Sorties	(3 394)	(870)
Solde à la clôture de l'exercice	54 204 \$	49 595 \$
Cumul des amortissements		
Solde à l'ouverture de l'exercice	17 842 \$	16 123 \$
Amortissement de l'exercice	4 250	2 589
Sorties	(3 394)	(870)
Solde à la clôture de l'exercice	18 698 \$	17 842 \$
Valeur nette comptable	35 506 \$	31 753 \$

8. Fonds distincts

(en milliers de dollars)

Le tableau suivant présente l'actif des fonds distincts par catégorie d'actif :

	2024	2023
Actif		
Parts de fonds communs de placement et de fonds en gestion commune	3 072 122 \$	2 102 059 \$
Trésorerie et placements à court terme	46 069	51 353
Obligations et débiteures	232 963	161 639
Placements privés	2 446	2 444
Fonds immobilier	19 684	19 966
Autres éléments d'actif	6 939	2 747
Total de l'actif net des fonds distincts	3 380 223 \$	2 340 208 \$
Composition de l'actif net des fonds distincts		
Part des titulaires de contrat	3 358 484 \$	2 319 955 \$
Part de la Compagnie	21 739	20 253
Total de l'actif net des fonds distincts	3 380 223 \$	2 340 208 \$

Le tableau suivant présente les variations au titre de l'actif des fonds distincts :

	2024	2023
Actif net à l'ouverture de l'exercice	2 340 208 \$	1 880 835 \$
Ajouts à (déductions de) l'actif :		
Montants reçus des titulaires de contrat	1 046 846	571 860
Transferts nets au fonds général	(425)	(274)
Montants retirés par les titulaires de contrat	(456 797)	(301 070)
Apports nets des titulaires de contrat	589 624	270 516
Intérêts et dividendes	55 589	47 862
Gains réalisés nets	200 426	29 057
Gains latents nets	269 936	167 549
Revenus de placement nets	525 951	244 468
Frais de gestion et autres coûts d'exploitation	(75 560)	(55 611)
Actif net à la clôture de l'exercice	3 380 223 \$	2 340 208 \$

Les contrats ci-dessus représentent les contrats sous-jacents de fonds distincts et constituent les éléments sous-jacents aux fins de la MHV lorsque les titulaires de contrats partagent les rendements des éléments sous-jacents.

9. Avantages sociaux futurs des employés

(en milliers de dollars)

L'Équitable maintient un régime à cotisations déterminées fournissant des prestations de retraite aux employés admissibles. L'actif du régime est détenu séparément de celui de la Compagnie dans des fonds contrôlés par des fiduciaires. Le coût total constaté au titre du régime à cotisations déterminées est de 5 881 \$ (4 754 \$ en 2023). Les actifs et le coût constatés au titre du régime à cotisations déterminées ne sont pas compris dans les renseignements concernant les prestations de retraite ci-dessous.

La Compagnie offre aussi un régime de retraite à prestations déterminées et d'autres avantages postérieurs à l'emploi à ses employés admissibles. Le régime de retraite à prestations déterminées du personnel est détenu dans un fonds distinct qui est juridiquement distinct de la Compagnie. La Compagnie a adopté une politique de financement afin d'effectuer les cotisations requises minimales comme la loi l'exige ou un montant plus élevé, selon ce qui sera jugé approprié. Dans les cas où la juste valeur des actifs d'un régime de retraite excède les obligations au titre des prestations constituées en vertu du régime à prestations déterminées, le plafond de l'actif limite le montant que la Compagnie peut comptabiliser en tant qu'actif. Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs des employés pour 2024, qui se composent des cotisations de la Compagnie au régime de retraite par capitalisation et des paiements en espèces faits directement aux bénéficiaires d'autres régimes d'avantages sociaux, s'est chiffré à 2 040 \$ (2 066 \$ en 2023).

a) Renseignements à propos du régime de retraite à prestations déterminées, des régimes de retraite complémentaires pour les membres de la haute direction et autres avantages postérieurs à l'emploi

	Prestations de retraite		Autres prestations	
	2024	2023	2024	2023
Obligation au titre des prestations constituées				
Solde à l'ouverture de l'exercice	104 389 \$	96 076 \$	7 614 \$	7 494 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice – employeur	1 775	1 528	-	-
Coût des services rendus au cours de l'exercice – employé	601	592	-	-
Coût financier	4 774	4 798	343	364
Prestations versées	(4 910)	(4 012)	(509)	(552)
(Gain actuariel) perte actuarielle découlant des variations au titre des résultats techniques du régime	25	(15)	-	-
(Gain actuariel) perte actuarielle découlant des variations au titre des hypothèses financières	(708)	5 422	(38)	308
Solde à la clôture de l'exercice	105 946 \$	104 389 \$	7 410 \$	7 614 \$
Juste valeur des actifs				
Solde à l'ouverture de l'exercice	100 906 \$	92 915 \$	- \$	- \$
Rendement réel de l'actif	16 502	9 897	-	-
Cotisations de l'employeur	1 531	1 514	509	552
Cotisations du personnel	601	592	-	-
Prestations versées	(4 910)	(4 012)	(509)	(552)
Solde à la clôture de l'exercice	114 630 \$	100 906 \$	- \$	- \$
Juste valeur des actifs	114 630 \$	100 906 \$	- \$	- \$
Obligation au titre des prestations constituées	105 946	104 389	7 410	7 614
Excédent (déficit) du régime	8 684 \$	(3 483) \$	(7 410) \$	(7 614) \$
Effet du plafond de l'actif	10 467	-	-	-
Obligation nette au titre des prestations constituées	(1 783) \$	(3 483) \$	(7 410) \$	(7 614) \$

Composition de la juste valeur de l'actif des prestations de retraite :

	2024	2023
Obligations	28 030 \$	26 571 \$
Titres de capitaux propres mondiaux (Canada)	25 149	21 286
Stratégie fondamentale axée sur les actions mondiales Q CC&L	19 380	16 116
Stratégie de croissance axée sur les actions canadiennes Q CC&L	12 349	10 706
Fonds immobilier canadien de prestige BentallGreenOak Ltd	10 487	10 584
Fonds immobilier mondial UBS Canada	9 196	9 382
Revenus de placement à recevoir	4 084	63
Placements privés	2 446	2 444
Montants en dépôt auprès du Receveur général du Canada	1 612	1 888
Dérivés (taux d'intérêt)	1 283	1 202
Trésorerie	367	309
Fonds équilibré MFS	247	355
Total de l'actif du régime	114 630 \$	100 906 \$

La juste valeur de l'actif du régime est déterminée de la même façon comme il est indiqué à la note 4 a). Le portefeuille d'obligations est investi dans les obligations d'État et de sociétés notées de BBB à AAA. À chaque date de clôture, la composition de placements de l'actif du régime est passée en revue et comparée à la composition cible. La composition cible a été établie afin d'équilibrer le risque de taux d'intérêt, le risque sur capitaux propres et le risque de longévité.

i) Mandat de placement

Le régime à prestations déterminées comporte un mandat de placement pour chaque type d'actif. Les actifs sont investis en fonction des paramètres suivants :

Catégories d'actif	Minimum	Indice de référence	Maximum
Liquidités	0 %	1 %	10 %
Revenu fixe	20 %	29 %	40 %
Immeubles de placement	10 %	20 %	30 %
Titres de capitaux propres	40 %	50 %	60 %

Les titres de capitaux propres sont investis selon les lignes directrices suivantes :

Catégories d'actif	Minimum	Indice de référence	Maximum
Actions canadiennes	12 %	22 %	32 %
Titres de capitaux propres mondiaux	68 %	78 %	88 %

b) Obligations nettes au titre des prestations constituées constatées dans les états consolidés de la situation financière

	Prestations de retraite		Autres prestations	
	2024	2023	2024	2023
Autres éléments de passif	1 783 \$	3 483 \$	7 410 \$	7 614 \$

c) Charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux

	Prestations de retraite		Autres prestations	
	2024	2023	2024	2023
Coût des services rendus au cours de l'exercice - employeur	1 775 \$	1 528 \$	- \$	- \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice - coûts administratifs	289	195	-	-
Coût financier	145	154	343	364
	2 209 \$	1 877 \$	343 \$	364 \$

d) Hypothèses actuarielles importantes adoptées en vue du calcul des obligations au titre des prestations constituées de la Compagnie

	2024	2023
Taux d'actualisation pour le calcul des obligations au titre des prestations constituées	4,70 %	4,65 %
Taux d'actualisation pour le calcul du coût net des prestations	4,65 %	5,05 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %

Le taux tendanciel hypothétique du coût des soins de santé utilisé pour mesurer l'obligation au titre des prestations constituées a été de 5,60 % jusqu'en 2027 et diminuant annuellement pour atteindre un taux de 3,57 % en 2043. Le taux tendanciel hypothétique du coût des soins dentaires utilisé pour mesurer l'obligation au titre des prestations constituées a été de 5,00 % jusqu'en 2027, diminuant annuellement pour atteindre un taux de 3,57 % en 2043.

e) Analyse de sensibilité

La sensibilité aux changements d'hypothèses actuarielles des obligations au titre des prestations constituées au 31 décembre 2024 se traduirait ainsi :

	Prestations de retraite	Autres prestations
Taux d'actualisation de 4,45 % (au lieu de 4,70 %)	3 528 \$	193 \$
Taux d'augmentation du salaire de 2,75 % (au lieu de 3,00 %)	(982)	inclus ci-dessous*
Augmentation de 1,00 % des taux tendanciels du coût des soins de santé et des soins dentaires	s. o.	987

10. Gestion des risques d'assurance

(en milliers de dollars)

a) Hypothèses à l'égard des contrats

Les méthodes d'établissement des hypothèses importantes de la Compagnie dans le calcul du passif au titre des contrats sont expliquées ci-après. Du côté opérationnel, les hypothèses sont supplémentées par l'ajout de marges qui dans l'ensemble représentent l'ajustement au titre du risque non financier (veuillez consulter la note 2). Les méthodes et les processus pour estimer les données utilisées pour évaluer les contrats sont conformes aux périodes précédentes.

Mortalité

La mortalité représente la survenance du décès dans une population donnée. Les meilleures estimations d'hypothèses reposent sur une combinaison des résultats techniques de la Compagnie et des résultats techniques récents de l'industrie découlant des tableaux de l'Institut canadien des actuaires (ICA). Les projections de mortalité sont ajustées davantage pour tenir compte des améliorations futures attendues. Les hypothèses sont différenciées selon l'âge du titulaire de contrat, le sexe, la catégorie de tarification et le type de contrat. En général, une augmentation des taux de mortalité attendus pour les affaires d'assurance vie sans participation en fonction des résultats techniques fera en sorte d'augmenter le coût des réclamations prévu ce qui aura pour effet de réduire davantage le bénéfice prévu futur de la Compagnie.

Longévité

Les hypothèses reposent sur une combinaison des résultats techniques de la Compagnie et des résultats techniques récents de l'industrie découlant des tableaux de l'ICA. On accorde une allocation adéquate pour les améliorations futures attendues au titre de la mortalité. Une augmentation de la longévité prévue (une réduction des taux de mortalité) entraînera une augmentation du coût des paiements de rentes immédiats attendus, ce qui réduira le bénéfice futur prévu de la Compagnie.

Morbidité

La morbidité représente la survenance d'un accident ou d'une maladie parmi les risques assurés. Les hypothèses reposent sur une combinaison des résultats techniques de la Compagnie et des résultats techniques récents de l'industrie. On tient compte de multiples facteurs pour déterminer le taux de dérivation, dont l'âge, le type de contrat, le sexe, la taille du contrat et le type d'emploi. Une augmentation des taux d'incidence prévus (taux d'accident et de maladie) ou une diminution des taux de résiliation (taux de rétablissement) augmenteront le coût des réclamations prévu, ce qui réduira le bénéfice futur prévu de la Compagnie.

Taux de déchéance des contrats

Les titulaires de contrat peuvent mettre fin à leur contrat avant l'expiration en cessant de payer leurs primes ou en faisant la demande d'un rachat. Les estimations de la Compagnie ayant trait aux taux futurs de déchéance sont fondées sur les résultats techniques antérieurs de chaque groupe et ceux de l'industrie lorsqu'ils sont disponibles. Un groupe de contrats est considéré comme couvert en matière de déchéances si une augmentation des taux de déchéance augmente le taux de rentabilité de façon considérable.

Frais de maintien des contrats

Le passif au titre des contrats tient compte de certains montants liés aux frais d'administration des contrats en vigueur, y compris les coûts relatifs à la perception des primes, au traitement et au règlement des réclamations, aux évaluations actuarielles périodiques, à certains impôts connexes des titulaires de contrat, à la préparation et à l'expédition des relevés, aux frais indirects connexes et aux frais généraux. Pour les besoins du processus de prévision des charges, il est nécessaire de procéder à l'estimation de certains facteurs comme les taux d'augmentation des salaires, les changements dans la productivité, l'inflation, le volume d'affaires et les taux des impôts indirects. Les estimations de frais futurs de maintien des contrats sont basées sur les résultats techniques de la Compagnie. Seuls les flux de trésorerie qui sont directement attribuables à l'exécution des obligations du contrat en utilisant les techniques de comptabilité par activités sont compris dans le passif au titre des contrats. Ces frais sont affectés aux groupes de contrats en utilisant des méthodes qui sont systématiques et rationnelles et sont appliquées de façon constante à tous les coûts qui ont des caractéristiques semblables. Habituellement, ces frais attribuables représentent 86 % du total des frais.

Participations versées aux titulaires de contrat

Le passif au titre des contrats prend en compte les participations futures estimatives qui seront versées aux titulaires de contrat moyennant que les participations ultérieures soient rajustées pour tenir compte des résultats techniques. Les participations futures seront supérieures ou inférieures à celles utilisées pour déterminer le passif au titre des contrats en fonction des résultats techniques futurs.

Taux d'actualisation

La norme IFRS 17 distingue les exigences pour les taux d'actualisation pour les flux de trésorerie qui ne fluctuent pas en fonction des rendements de tout élément sous-jacent des flux de trésorerie qui varient en fonction des rendements de tout élément sous-jacent. Pour ceux qui ne fluctuent pas au cours de la période observable (les 30 premières années), le taux d'actualisation est composé de taux sans risque plus une prime d'illiquidité. La prime d'illiquidité repose sur un panier d'actifs de référence plus une prime supplémentaire pour tenir compte des différences d'illiquidité entre ces actifs de référence et les flux de trésorerie du passif. À la 70^e année, le taux d'actualisation est déterminé en utilisant des lignes directrices décrites dans les normes de pratique professionnelle de l'ICA et représente un taux sans risque ultime plus une prime de liquidité ultime. Entre la 30^e et la 70^e année, les taux d'actualisation sont déterminés par interpolation linéaire.

Taux d'actualisation	Taux sans risque	Plus illiquide Prime de liquidité	Moins illiquide Prime de liquidité
Année 1 (%)	2,99 %	0,89 %	0,64 %
Année 2 (%)	2,91 %	1,03 %	0,71 %
Année 3 (%)	2,89 %	1,11 %	0,76 %
Année 4 (%)	2,90 %	1,16 %	0,79 %
Année 5 (%)	2,98 %	1,19 %	0,81 %
Année 6 (%)	3,05 %	1,23 %	0,85 %
Année 7 (%)	3,11 %	1,27 %	0,89 %
Année 8 (%)	3,16 %	1,31 %	0,93 %
Année 9 (%)	3,19 %	1,37 %	0,98 %
Année 10 (%)	3,22 %	1,41 %	1,02 %
Année 15 (%)	3,30 %	1,52 %	1,13 %
Année 20 (%)	3,32 %	1,53 %	1,17 %
Année 25 (%)	3,33 %	1,49 %	1,14 %
Année 30 (%)	3,33 %	1,41 %	1,10 %
Année 40 (%)	3,41 %	1,43 %	1,20 %
Année 50 (%)	3,49 %	1,46 %	1,30 %
Année 60 (%)	3,57 %	1,48 %	1,40 %
Année 70 (%)	3,65 %	1,50 %	1,50 %
Année 80 (%)	3,65 %	1,50 %	1,50 %
Année 90 (%)	3,65 %	1,50 %	1,50 %
Année 100 (%)	3,65 %	1,50 %	1,50 %

b) Sensibilité aux hypothèses

Les hypothèses importantes utilisées dans l'évaluation des contrats d'assurance sont la mortalité, la morbidité et la déchéance. L'analyse de sensibilité suivante démontre l'incidence immédiate sur le bénéfice net, les titres de capitaux propres et la marge sur services contractuels d'une modification possible, raisonnable et permanente au titre de ces hypothèses, dont toutes les autres hypothèses demeurant inchangées. Les incidences sont présentées séparément, soit les montants bruts et nets des incidences des contrats de réassurance détenus.

L'incidence sur la MSC est attribuable aux contrats d'assurance évalués en utilisant la MGE et la MHV. Dans le cas des contrats d'assurance évalués en utilisant la MGE, l'incidence s'étend à la MSC aux taux d'actualisation immobilisés. Dans le cas des contrats d'assurance évalués en utilisant la MVH, l'incidence s'étend à la MSC aux taux actuels.

L'incidence sur le bénéfice net est attribuable à toute partie des sensibilités pour les contrats d'assurance évalués en vertu de la MGE ou de la MHV qui ne peut pas être absorbée par la MSC, à la pleine incidence pour les contrats d'assurance évalués en vertu de la MRP et à la différence de l'incidence entre les taux d'actualisation immobilisés et actuels pour les contrats d'assurance évalués en utilisant la MGE. Si les taux d'intérêt actuels sont plus élevés que les taux d'actualisation immobilisés, cela entraîne habituellement des incidences sur le bénéfice net qui contrebalancent en partie les changements du passif au titre des contrats en vertu de la MGE.

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité d'un changement défavorable au titre des taux de mortalité. Une mortalité défavorable représente une augmentation de la mortalité pour les produits d'assurance vie et une diminution de la mortalité pour les produits de rente.

	2024				2023			
	Diminution de 2 %		Augmentation de 2 %		Diminution de 2 %		Augmentation de 2 %	
	brute	nette	brute	nette	brute	nette	brute	nette
Bénéfice net	(1 506) \$	(1 506) \$	1 267 \$	(263) \$	(1 373) \$	(1 373) \$	2 137 \$	165 \$
Titres de capitaux propres	(1 506)	(1 506)	1 267	(263)	(1 373)	(1 373)	2 137	165
Marge sur services contractuels	(40)	(40)	(36 504)	(9 831)	(5)	(5)	(35 642)	(9 217)

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité d'un changement négatif au titre des taux de morbidité. Une morbidité défavorable représente une augmentation de l'incidence des vies actives et une diminution du rétablissement pour les personnes invalides.

	2024				2023			
	Diminution de 5 %		Augmentation de 5 %		Diminution de 5 %		Augmentation de 5 %	
	brute	nette	brute	nette	brute	nette	brute	nette
Bénéfice net	(4 557) \$	(2 426) \$	(10 690) \$	(10 230) \$	(4 263) \$	(2 279) \$	(8 889) \$	(8 842) \$
Titres de capitaux propres	(4 557)	(2 426)	(10 690)	(10 230)	(4 263)	(2 279)	(8 889)	(8 842)
Marge sur services contractuels	-	-	(4 750)	(893)	-	-	(5 741)	(1 403)

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité d'un changement défavorable au titre des taux de déchéance. Une déchéance défavorable représente une diminution au titre des taux de déchéance pour les produits couverts en matière de déchéance et une augmentation des taux de déchéance pour d'autres produits.

	2024				2023			
	Diminution de 10 %		Augmentation de 10 %		Diminution de 10 %		Augmentation de 10 %	
	brute	nette	brute	nette	brute	nette	brute	nette
Bénéfice net	3 682 \$	3 468 \$	(15 814) \$	(12 389) \$	3 451 \$	3 267 \$	1 441 \$	3 374 \$
Titres de capitaux propres	3 682	3 468	(15 814)	(12 389)	3 451	3 267	1 441	3 374
Marge sur services contractuels	(19 418)	(18 541)	(65 831)	(85 723)	(19 833)	(19 171)	(85 123)	(102 717)

11. Contrats d'assurance et contrats de réassurance détenus

(en milliers de dollars)

a) Changements des soldes des contrats d'assurance et des contrats de réassurance détenus

Les rapprochements suivants montrent la façon dont les montants de la valeur comptable des contrats d'assurance et des contrats de réassurance détenus ont changé au cours de l'année en conséquence des flux de trésorerie et des montants comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat.

i) Conciliation du passif au titre des contrats d'assurance (actif) selon la couverture restante et les sinistres subis

	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres subis			Total
	Excluant la composante perte	Composante perte	Contrats - non-MRP	Contrats en vertu de la MRP		
				Valeur actualisée des FTE	Ajustement au titre du risque	
2024						
Actif à l'ouverture	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Passif à l'ouverture	5 848 273	13 958	99 157	370 384	28 689	6 360 461
Solde net à l'ouverture	5 848 273	13 958	99 157	370 384	28 689	6 360 461
Variations au titre des comptes de résultat						
<i>Produits tirés des activités d'assurance</i>						
Contrats en vertu de l'approche fondée sur la juste valeur	(280 160)	-	-	-	-	(280 160)
Autres contrats	(639 545)	-	-	-	-	(639 545)
Total des produits tirés des activités d'assurance	(919 705)	-	-	-	-	(919 705)
<i>Charges afférentes aux activités d'assurance</i>						
Sinistres subis et autres charges afférentes aux activités d'assurance	-	-	158 230	475 236	-	633 466
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance	122 405	-	-	-	-	122 405
Pertes et reprise des pertes au titre des contrats déficitaires	-	9 358	-	-	-	9 358
Ajustements du passif au titre des sinistres subis	-	-	(464)	(1 555)	(265)	(2 284)
Total des charges afférentes aux activités d'assurance	122 405	9 358	157 766	473 681	(265)	762 945
Composantes placement exclues ci-dessus						
Total du résultat des activités d'assurance	(726 976)	-	726 976	-	-	-
Charges financières d'assurance nettes	761 685	1 016	41 425	20 046	1 119	825 291
Total des variations au titre des comptes de résultat	(762 591)	10 374	926 167	493 727	854	668 531
Flux de trésorerie						
Primes reçues	2 982 802	-	-	-	-	2 982 802
Sinistres subis et autres charges afférentes aux activités d'assurance	-	-	(910 792)	(475 383)	-	(1 386 175)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance	(452 107)	-	-	-	-	(452 107)
Total des flux de trésorerie	2 530 695	-	(910 792)	(475 383)	-	1 144 520
Solde net à la clôture	7 616 377	24 332	114 532	388 728	29 543	8 173 512
Actif à la clôture	-	-	-	-	-	-
Passif à la clôture	7 616 377	24 332	114 532	388 728	29 543	8 173 512
Solde net à la clôture	7 616 377 \$	24 332 \$	114 532 \$	388 728 \$	29 543 \$	8 173 512 \$

2023	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres subis			Total
	Excluant la composante perte	Composante perte	Contrats - non- MRP	Contrats en vertu de la MRP		
				Valeur actualisée des FTE	Ajustement au titre du risque	
Actif à l'ouverture	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Passif à l'ouverture	4 726 643	13 948	91 296	351 657	27 209	5 210 753
Solde net à l'ouverture	4 726 643	13 948	91 296	351 657	27 209	5 210 753
Variations au titre des comptes de résultat						
<i>Produits tirés des activités d'assurance</i>						
Contrats en vertu de l'approche fondée sur la juste valeur	(289 788)	-	-	-	-	(289 788)
Autres contrats	(553 363)	-	-	-	-	(553 363)
Total des produits tirés des activités d'assurance	(843 151)	-	-	-	-	(843 151)
<i>Charges afférentes aux activités d'assurance</i>						
Sinistres subis et autres charges afférentes aux activités d'assurance	-	-	160 723	449 149	-	609 872
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance	86 037	-	-	-	-	86 037
Pertes et reprise des pertes au titre des contrats déficitaires	-	(575)	-	-	-	(575)
Ajustements du passif au titre des sinistres subis	-	-	456	(3 854)	573	(2 825)
Total des charges afférentes aux activités d'assurance	86 037	(575)	161 179	445 295	573	692 509
<i>Composantes placement exclues ci-dessus</i>						
Total du résultat des activités d'assurance	(1 263 978)	(575)	668 043	445 295	573	(150 642)
Charges financières d'assurance nettes	516 479	585	29 805	22 725	907	570 501
Total des variations au titre des comptes de résultat	(747 499)	10	697 848	468 020	1 480	419 859
Flux de trésorerie						
Primes reçues	2 253 434	-	-	-	-	2 253 434
Sinistres subis et autres charges afférentes aux activités d'assurance	-	-	(689 987)	(449 293)	-	(1 139 280)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance	(384 305)	-	-	-	-	(384 305)
Total des flux de trésorerie	1 869 129	-	(689 987)	(449 293)	-	729 849
Solde net à la clôture	5 848 273	13 958	99 157	370 384	28 689	6 360 461
Actif à la clôture	-	-	-	-	-	-
Passif à la clôture	5 848 273	13 958	99 157	370 384	28 689	6 360 461
Solde net à la clôture	5 848 273 \$	13 958 \$	99 157 \$	370 384 \$	28 689 \$	6 360 461 \$

ii) Conciliation du passif au titre des contrats d'assurance (actif) selon la composante d'évaluation pour les contrats non évalués en vertu de la MRP

2024	Valeur actualisée attendue des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	Méthode rétrospective modifiée	Marge sur services contractuels		Total
				Juste valeur	Autres	
Actif à l'ouverture	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Passif à l'ouverture	4 465 863	893 422	-	441 256	166 432	5 966 973
Solde net à l'ouverture	4 465 863	893 422	-	441 256	166 432	5 966 973
Variations au titre des comptes de résultat						
Marge sur services contractuels comptabilisée pour les services rendus	-	-	-	(44 042)	(21 227)	(65 269)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier expiré	-	(57 938)	-	-	-	(57 938)
Rajustement des résultats techniques	(7 401)	-	-	-	-	(7 401)
Services rendus dans la période	(7 401)	(57 938)	-	(44 042)	(21 227)	(130 608)
Contrats initialement comptabilisés dans la période	(191 693)	110 045	-	323	90 902	9 577
Variations des estimations qui :						
ajustent la MSC	(17 250)	3 565	-	(22 194)	38 840	2 961
résultent en des pertes et reprise des pertes au titre des contrats déficitaires	(1 753)	(888)	-	-	-	(2 641)
Services futurs qui n'ont pas encore été rendus	(210 696)	112 722	-	(21 871)	129 742	9 897
Ajustements du passif au titre des sinistres subis	(442)	(23)	-	-	-	(465)
Services passés rendus dans les périodes précédentes	(442)	(23)	-	-	-	(465)
Total du résultat des activités d'assurance	(218 539)	54 761	-	(65 913)	108 515	(121 176)
Charges financières d'assurance nettes	713 268	38 791	-	39 834	12 233	804 126
Total des variations au titre des comptes de résultat	494 729	93 552	-	(26 079)	120 748	682 950
Flux de trésorerie						
Primes reçues	2 469 972	-	-	-	-	2 469 972
Sinistres subis et autres charges afférentes aux activités d'assurance	(910 792)	-	-	-	-	(910 792)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance	(451 917)	-	-	-	-	(451 917)
Total des flux de trésorerie	1 107 263	-	-	-	-	1 107 263
Solde net à la clôture	6 067 855	986 974	-	415 177	287 180	7 757 186
Actif à la clôture	-	-	-	-	-	-
Passif à la clôture	6 067 855	986 974	-	415 177	287 180	7 757 186
Solde net à la clôture	6 067 855 \$	986 974 \$	- \$	415 177 \$	287 180 \$	7 757 186 \$

2023	Marge sur services contractuels					
	Valeur actualisée attendue de des flux trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	Méthode rétrospective modifiée	Juste valeur	Autres	Total
Actif à l'ouverture	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Passif à l'ouverture	3 420 830	874 007	-	456 734	84 491	4 836 062
Solde net à l'ouverture	3 420 830	874 007	-	456 734	84 491	4 836 062
Variations au titre des comptes de résultat						
Marge sur services contractuels comptabilisée pour les services rendus	-	-	-	(46 276)	(11 540)	(57 816)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier expiré	-	(55 631)	-	-	-	(55 631)
Rajustement des résultats techniques	(1 031)	-	-	-	-	(1 031)
<i>Services rendus dans la période</i>	(1 031)	(55 631)	-	(46 276)	(11 540)	(114 478)
Contrats initialement comptabilisés dans la période	(149 247)	79 646	-	379	77 145	7 923
Variations des estimations qui :						
ajustent la MSC	21 968	(95 489)	-	55 258	23 502	5 239
résultent en des pertes et reprise des pertes au titre des contrats déficitaires	(12 465)	(2 348)	-	-	-	(14 813)
<i>Services futurs qui n'ont pas encore été rendus</i>	(139 744)	(18 191)	-	55 637	100 647	(1 651)
Ajustements du passif au titre des sinistres subis	519	(63)	-	-	-	456
<i>Services passés rendus dans les périodes précédentes</i>	519	(63)	-	-	-	456
Total du résultat des activités d'assurance	(140 256)	(73 885)	-	9 361	89 107	(115 673)
Charges financières d'assurance nettes	485 576	93 300	-	(24 839)	(7 166)	546 871
Total des variations au titre des comptes de résultat	345 320	19 415	-	(15 478)	81 941	431 198
Flux de trésorerie						
Primes reçues	1 818 414	-	-	-	-	1 818 414
Sinistres subis et autres charges afférentes aux activités d'assurance	(734 224)	-	-	-	-	(734 224)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance	(384 477)	-	-	-	-	(384 477)
Total des flux de trésorerie	699 713	-	-	-	-	699 713
Solde net à la clôture	4 465 863	893 422	-	441 256	166 432	5 966 973
Actif à la clôture	-	-	-	-	-	-
Passif à la clôture	4 465 863	893 422	-	441 256	166 432	5 966 973
Solde net à la clôture	4 465 863 \$	893 422 \$	- \$	441 256 \$	166 432 \$	5 966 973 \$

iii) Conciliation de l'actif au titre des contrats de réassurance détenus (passif) selon la couverture restante et les sinistres subis

	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres subis			Total
	Excluant la composante de recouvrement de la perte	Composante de recouvrement de la perte	Contrats - non-MRP	Contrats en vertu de la MRP Valeur actualisée attendue des FTE		
					Ajustement au titre du risque	
2024						
Actif à l'ouverture	221 673 \$	2 373 \$	28 899 \$	165 369 \$	11 959 \$	430 273 \$
Passif à l'ouverture	-	-	-	-	-	-
Solde net à l'ouverture	221 673	2 373	28 899	165 369	11 959	430 273
Variations au titre des comptes de résultat						
<i>Affectation des primes de réassurance payées</i>						
Contrats en vertu de l'approche fondée sur la juste valeur	(112 761)	-	-	-	-	(112 761)
Autres contrats	(62 889)	-	-	-	-	(62 889)
Affectation totale des primes de réassurance payées	(175 650)	-	-	-	-	(175 650)
<i>Montants recouvrables des réassureurs</i>						
Sinistres subis recouverts et autres charges afférentes aux activités de réassurance	-	-	81 652	43 078	-	124 730
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition de réassurance	-	-	-	-	-	-
Recouvrement des pertes et reprise au titre du recouvrement des pertes	-	2 175	-	-	-	2 175
Ajustement de l'actif au titre des sinistres subis	-	-	(30)	(1 717)	(140)	(1 887)
Total des montants recouvrables des réassureurs	-	2 175	81 622	41 361	(140)	125 018
<i>Composantes placement exclues ci-dessus</i>						
Charges nettes des contrats de réassurance détenus	(175 650)	2 175	81 622	41 361	(140)	(50 632)
Charges financières d'assurance nettes	1 501	(364)	-	9 387	470	10 994
Total des variations au titre des comptes de résultat	(174 149)	1 811	81 622	50 748	330	(39 638)
Flux de trésorerie						
Primes payées	166 887	-	-	-	-	166 887
Montants reçus	-	-	(70 754)	(43 094)	-	(113 848)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition de réassurance	-	-	-	-	-	-
Total des flux de trésorerie	166 887	-	(70 754)	(43 094)	-	53 039
Solde net à la clôture	214 411	4 184	39 767	173 023	12 289	443 674
Actif à la clôture	214 411	4 184	39 767	173 023	12 289	443 674
Passif à la clôture	-	-	-	-	-	-
Solde net à la clôture	214 411 \$	4 184 \$	39 767 \$	173 023 \$	12 289 \$	443 674 \$

	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres subis			
	Excluant la composante de recouvrement de la perte	Composante de recouvrement de la perte	Contrats – non- MRP	Contrats en vertu de la MRP		Total
				Valeur actualisée des FTE	Ajustement au titre du risque	
2023						
Actif à l'ouverture	216 235 \$	3 201 \$	30 026 \$	159 018 \$	11 369 \$	419 849 \$
Passif à l'ouverture	-	-	-	-	-	-
Solde net à l'ouverture	216 235	3 201	30 026	159 018	11 369	419 849
Variations au titre des comptes de résultat						
<i>Affectation des primes de réassurance payées</i>						
Contrats en vertu de l'approche fondée sur la juste valeur	(114 643)	-	-	-	-	(114 643)
Autres contrats	(58 734)	-	-	-	-	(58 734)
Affectation totale des primes de réassurance payées	(173 377)	-	-	-	-	(173 377)
<i>Montants recouvrables des réassureurs</i>						
Sinistres subis recouverts et						
autres charges afférentes aux activités de réassurance	-	-	78 212	44 118	-	122 330
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition de réassurance	-	-	-	-	-	-
Recouvrement des pertes et reprise au titre du recouvrement des pertes	-	(955)	-	-	-	(955)
Ajustement de l'actif au titre des sinistres subis	-	-	733	(4 157)	184	(3 240)
Total des montants recouvrables des réassureurs	-	(955)	78 945	39 961	184	118 135
<i>Composantes placement exclus ci-dessus</i>						
Charges nettes des contrats de réassurance détenus	(173 377)	(955)	78 945	39 961	184	(55 242)
Charges financières d'assurance nettes	15 284	127	-	10 688	406	26 505
Total des variations au titre des comptes de résultat	(158 093)	(828)	78 945	50 649	590	(28 737)
Flux de trésorerie						
Primes payées	163 531	-	-	-	-	163 531
Montants reçus	-	-	(80 072)	(44 298)	-	(124 370)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition de réassurance	-	-	-	-	-	-
Total des flux de trésorerie	163 531	-	(80 072)	(44 298)	-	39 161
Solde net à la clôture	221 673	2 373	28 899	165 369	11 959	430 273
Actif à la clôture	221 673	2 373	28 899	165 369	11 959	430 273
Passif à la clôture	-	-	-	-	-	-
Solde net à la clôture	221 673 \$	2 373 \$	28 899 \$	165 369 \$	11 959 \$	430 273 \$

iv) Conciliation de l'actif au titre des contrats de réassurance détenus (passif) selon la composante d'évaluation pour les contrats non évalués en vertu de la MRP

2024	Valeur actualisée attendue des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	Marge sur services contractuels			Total
			Méthode rétrospective modifiée	Juste valeur	Autres	
Actif à l'ouverture	(104 462) \$	264 984 \$	- \$	121 886 \$	(30 008) \$	252 400 \$
Passif à l'ouverture	-	-	-	-	-	-
Solde net à l'ouverture	(104 462)	264 984	-	121 886	(30 008)	252 400
Variations au titre des comptes de résultat						
Marge sur services contractuels comptabilisée pour les services rendus	-	-	-	(13 175)	4 247	(8 928)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier expiré	-	(20 697)	-	-	-	(20 697)
Rajustement des résultats techniques	(6 239)	-	-	-	-	(6 239)
Services rendus dans la période	(6 239)	(20 697)	-	(13 175)	4 247	(35 864)
Contrats initialement comptabilisés dans la période	(12 583)	32 262	-	(63)	(16 625)	2 991
Variations des estimations qui :						
ajustent la MSC	6 040	624	-	(6 944)	(3 285)	(3 565)
résultent en des pertes et reprise des pertes au titre des contrats déficitaires	628	(865)	-	-	-	(237)
Services futurs qui n'ont pas encore été rendus	(5 915)	32 021	-	(7 007)	(19 910)	(811)
Ajustement de l'actif au titre des sinistres subis	(27)	(3)	-	-	-	(30)
Services passés rendus dans les périodes précédentes	(27)	(3)	-	-	-	(30)
Total du résultat des activités d'assurance	(12 181)	11 321	-	(20 182)	(15 663)	(36 705)
Charges financières d'assurance nettes	(10 676)	11 082	-	2 534	(1 803)	1 137
Total des variations au titre des comptes de résultat	(22 857)	22 403	-	(17 648)	(17 466)	(35 568)
Flux de trésorerie						
Primes payées	111 663	-	-	-	-	111 663
Montants reçus	(70 754)	-	-	-	-	(70 754)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition de réassurance	-	-	-	-	-	-
Total des flux de trésorerie	40 909	-	-	-	-	40 909
Solde net à la clôture	(86 410)	287 387	-	104 238	(47 474)	257 741
Actif à la clôture	(86 410)	287 387	-	104 238	(47 474)	257 741
Passif à la clôture	-	-	-	-	-	-
Solde net à la clôture	(86 410) \$	287 387 \$	- \$	104 238 \$	(47 474) \$	257 741 \$

2023	Valeur actualisée attendue des flux de trésorerie futurs	Marge sur services contractuels				
		Ajustement au titre du risque	Méthode rétrospective modifiée	Juste valeur	Autres	Total
Actif à l'ouverture	(78 252) \$	264 280 \$	- \$	80 790 \$	(17 106) \$	249 712 \$
Passif à l'ouverture	-	-	-	-	-	-
Solde net à l'ouverture	(78 252)	264 280	-	80 790	(17 106)	249 712
Variations au titre des comptes de résultat						
Marge sur services contractuels comptabilisée pour les services rendus	-	-	-	(11 601)	2 693	(8 908)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier expiré	-	(19 887)	-	-	-	(19 887)
Rajustement des résultats techniques	(9 855)	-	-	-	-	(9 855)
<i>Services rendus dans la période</i>	(9 855)	(19 887)	-	(11 601)	2 693	(38 650)
Contrats initialement comptabilisés dans la période	(941)	19 869	-	(26)	(16 996)	1 906
Variations des estimations qui :						
ajustent la MSC	(26 008)	(27 570)	-	50 870	2 604	(104)
résultent en des pertes et reprise des pertes au titre des contrats déficitaires	(2 250)	(608)	-	-	-	(2 858)
<i>Services futurs qui n'ont pas encore été rendus</i>	(29 199)	(8 309)	-	50 844	(14 392)	(1 056)
Ajustement de l'actif au titre des sinistres subis	732	1	-	-	-	733
<i>Services passés rendus dans les périodes précédentes</i>	732	1	-	-	-	733
Total du résultat des activités d'assurance	(38 322)	(28 195)	-	39 243	(11 699)	(38 973)
Charges financières d'assurance nettes	(14 137)	28 899	-	1 853	(1 203)	15 412
Total des variations au titre des comptes de résultat	(52 459)	704	-	41 096	(12 902)	(23 561)
Flux de trésorerie						
Primes payées	106 320	-	-	-	-	106 320
Montants reçus	(80 071)	-	-	-	-	(80 071)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition de réassurance	-	-	-	-	-	-
Total des flux de trésorerie	26 249	-	-	-	-	26 249
Solde net à la clôture	(104 462)	264 984	-	121 886	(30 008)	252 400
Actif à la clôture	(104 462)	264 984	-	121 886	(30 008)	252 400
Passif à la clôture	-	-	-	-	-	-
Solde net à la clôture	(104 462) \$	264 984 \$	- \$	121 886 \$	(30 008) \$	252 400 \$

b) Effet de la comptabilisation initiale des contrats

Les tableaux suivants présentent l'effet sur les composantes d'évaluation découlant de la comptabilisation initiale des contrats d'assurance et des contrats de réassurance détenus non évalués en vertu de la MRP. Tous les contrats initialement comptabilisés au cours de l'année ont été souscrits et aucun n'a été acquis.

i) Contrats d'assurance

2024	Contrats établis	
	Non déficitaires	Déficitaires
Estimations de la valeur actualisée des sorties de fonds futures	2 055 022 \$	252 625 \$
Réclamations et autres charges afférentes aux activités d'assurance payables	1 618 042	215 267
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance	436 980	37 358
Estimations de la valeur actualisée des rentrées de fonds futures	(2 219 916)	(279 423)
Ajustement au titre du risque non financier	73 670	36 375
Marge sur services contractuels	91 224	-
Passif au titre des contrats d'assurance à la comptabilisation initiale	- \$	9 577 \$

2023	Contrats établis	
	Non déficitaires	Déficitaires
Estimations de la valeur actualisée des sorties de fonds futures	1 349 595 \$	360 926 \$
Réclamations et autres charges afférentes aux activités d'assurance payables	1 003 422	312 014
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance	346 173	48 912
Estimations de la valeur actualisée des rentrées de fonds futures	(1 490 045)	(369 723)
Ajustement au titre du risque non financier	62 926	16 720
Marge sur services contractuels	77 524	-
Passif au titre des contrats d'assurance à la comptabilisation initiale	- \$	7 923 \$

ii) Contrats de réassurance détenus

2024	Contrats initiés	
	Non déficitaires	Déficitaires
Estimations de la valeur actualisée des rentrées de fonds futures	85 770 \$	31 062 \$
Estimations de la valeur actualisée des sorties de fonds futures	(78 569)	(25 679)
Ajustement au titre du risque non financier	(20 024)	(12 238)
Marge sur services contractuels	12 823	3 865
Actif au titre des contrats de réassurance détenus à la comptabilisation initiale	- \$	(2 990) \$

2023	Contrats initiés	
	Non déficitaires	Déficitaires
Estimations de la valeur actualisée des rentrées de fonds futures	61 564 \$	16 383 \$
Estimations de la valeur actualisée des sorties de fonds futures	(62 110)	(14 896)
Ajustement au titre du risque non financier	(13 300)	(6 569)
Marge sur services contractuels	13 846	3 176
Actif au titre des contrats de réassurance détenus à la comptabilisation initiale	- \$	(1 906) \$

c) Marge sur services contractuels;

Le tableau suivant indique le moment auquel la Compagnie s'attend à comptabiliser la MSC restante dans le résultat net après la date de clôture pour les contrats qui n'ont pas été évalués en vertu de la MRP.

	2024				
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Contrats d'assurance	65 175 \$	202 229 \$	157 010 \$	277 942 \$	702 356 \$
Contrats de réassurance détenus	(6 073)	(19 069)	(14 619)	(17 003)	(56 764)
Total	59 102 \$	183 160 \$	142 391 \$	260 939 \$	645 592 \$

	2023				
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Contrats d'assurance	56 590 \$	176 064 \$	137 653 \$	237 381 \$	607 688 \$
Contrats de réassurance détenus	(9 756)	(30 818)	(23 656)	(27 648)	(91 878)
Total	46 834 \$	145 246 \$	113 997 \$	209 733 \$	515 810 \$

d) Résultat de placement net

Le tableau suivant présente les sources des produits et des charges financières pour le fonds général comptabilisées dans le résultat net.

	2024	2023
Revenus de placement nets comptabilisés dans le bénéfice net		
Intérêt et autres revenus de placement	758 781 \$	425 258 \$
Variation de la juste valeur des placements	260 073	253 310
Charges financières afférentes aux contrats d'assurance comptabilisées dans le bénéfice net		
Variation de la juste valeur des éléments sous-jacents des contrats d'assurance comportant des caractéristiques de participation directe	(684 582)	(369 234)
Intérêts capitalisés	(66 943)	(65 398)
Effet de la variation des taux d'intérêt et autres hypothèses financières	(73 766)	(135 869)
Produits financiers (charges) afférents aux contrats de réassurance détenus comptabilisés dans le bénéfice net		
Intérêts capitalisés	16 036	15 197
Effet de la variation des taux d'intérêt et autres hypothèses financières	(5 042)	11 308
Effet de la variation du risque d'inexécution de la part des réassureurs	-	-
Augmentation du passif au titre des contrats de placement comptabilisée dans le bénéfice net	(21 279)	(8 284)
Résultat de placement net comptabilisé dans le bénéfice net	183 278 \$	126 288 \$

12. Emprunt hypothécaire

(en milliers de dollars)

L'emprunt hypothécaire est comptabilisé à sa juste valeur de 10 943 \$ (10 969 \$ en 2023) et comporte un principal restant dû de 11 719 \$ portant intérêt au taux de 2,7 % arrivant à échéance en 2029. Il est garanti par un immeuble de placement d'une valeur comptable de 53 900 \$, au 31 décembre 2024.

	2024	2023
Solde à l'ouverture de l'exercice	12 215 \$	12 697 \$
Flux de trésorerie	(496)	(482)
Solde à la clôture de l'exercice	11 719 \$	12 215 \$

Remboursement de l'emprunt hypothécaire au cours des cinq prochains exercices :

2025	2026	2027	2028	2029
511 \$	526 \$	542 \$	558 \$	9 582 \$

Les charges d'intérêts se rapportant à l'emprunt hypothécaire sont de l'ordre de 419 \$ (433 \$ en 2023). La juste valeur est déterminée en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs en fonction des taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des emprunts de durée et de qualité similaires.

13. Impôt sur le résultat

(en milliers de dollars)

a) Charge d'impôt sur le résultat

Les éléments de la charge d'impôt inscrite dans les comptes consolidés de résultat et dans les états consolidés du résultat global sont les suivants :

	2024	2023
Impôt sur le résultat exigible pour la période visée	93 904 \$	59 807 \$
Impôt sur le résultat exigible se rapportant aux périodes précédentes	(395)	-
Charge d'impôt sur le résultat exigible	93 509	59 807
Naissance et résorption des écarts temporaires	(32 440)	(15 500)
Incidence de la variation des taux d'impôt	24	231
Résorption des écarts temporaires de l'exercice précédent	395	-
Recouvrement d'impôt sur le résultat différé	(32 021)	(15 269)
Total de la charge d'impôt sur le résultat comptabilisé dans le bénéfice net	61 488 \$	44 538 \$
Impôt sur le résultat comptabilisé au moment de la réévaluation des avantages sociaux futurs des employés	652	(71)
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	652 \$	(71) \$

b) Rapprochement de la charge d'impôt et taux d'imposition

	2024		2023	
Charge d'impôt sur le résultat aux taux prévus par la loi	67 064 \$	27,00 %	51 567 \$	26,94 %
Augmentation (diminution) de l'impôt attribuable aux :				
Revenus de placement exonérés d'impôts	(9 053)	(3,64) %	(7 498)	(3,92) %
Autres	3 477	1,40 %	469	0,25 %
Charge d'impôt et taux d'imposition effectif	61 488 \$	24,76 %	44 538 \$	23,27 %

c) Impôt sur le résultat différé

i) Les passifs (actifs) d'impôt sur le résultat différé de la Compagnie découlent des écarts temporaires entre les éléments suivants :

	2024	2023
Immeubles de placement	39 889 \$	40 322 \$
Passif au titre des contrats d'assurance et de placement	(87 494)	(56 179)
Avantages sociaux futurs des employés	(47)	91
Autres éléments du résultat global liés aux avantages sociaux futurs des employés	(2 435)	(3 081)
Autres	138	267
	(49 949) \$	(18 580) \$

ii) Rapprochement du passif (actif) d'impôt différé :

	2024	2023
Solde à l'ouverture de l'exercice	(18 580) \$	14 514 \$
(Produit) charge d'impôt sur le résultat au cours de l'exercice comptabilisée dans le bénéfice net	(32 021)	(15 270)
(Produit) charge d'impôt sur le résultat au cours de l'exercice comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	652	(71)
(Produit) charge d'impôt sur le résultat comptabilisée au cours la période à la transition vers la norme IFRS 9	-	(17 785)
Autres	-	32
Solde à la clôture de l'exercice	(49 949) \$	(18 580) \$

14. Passifs éventuels

De temps à autre, dans le cadre de leurs activités, la Compagnie et ses filiales sont nommées à titre de défenderesses dans des recours au nom de plaignants cherchant à obtenir des dédommagements. Bien qu'il ne soit pas possible pour le moment de prévoir l'issue de poursuites ou litiges, ces actions antérieures ont pour la plupart été réglées sans entraîner de frais supérieurs aux montants prévus à cette fin. La Compagnie estime qu'elle n'aura pas à subir de pertes additionnelles importantes ni à engager de frais supplémentaires importants relativement à de telles actions en justice.

15. Suffisance du capital

(en milliers de dollars)

L'Équitable est assujettie aux règlements du BSIF qui prescrit les lignes directrices exigeant que la Compagnie maintienne des niveaux de capital tributaires du type et du nombre de polices ou de contrats en vigueur ainsi que de la nature des actifs de la Compagnie. Le montant minimum de capital requis est calculé conformément au Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV) prescrit par le BSIF.

Au 31 décembre 2024, le ratio du TSAV de la Compagnie était de 169 %, ce qui est bien supérieur au minimum requis par le BSIF.

	2024	2023
Capital de première catégorie	1 889 379 \$	1 639 650 \$
Capital de deuxième catégorie	121 062	138 668
Capital disponible	2 010 441 \$	1 778 318 \$
Provision d'excédent et dépôts admissibles	693 506 \$	629 082 \$
Coussin de solvabilité de base	1 604 324 \$	1 401 700 \$
Ratio total	169 %	172 %
Ratio cible	148 %	148 %

16. Entités apparentées

(en milliers de dollars)

a) Régime collectif de retraite

La Compagnie effectue des opérations avec des entités apparentées au régime collectif de retraite pour les employés de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada, un régime de retraite à prestations déterminées et un régime de retraite à cotisations déterminées pour les employés admissibles. La Compagnie fournit la gestion de fonds et les services administratifs au régime de retraite à prestations déterminées. Au cours de l'exercice, la Compagnie a payé 16 \$ au nom du régime de retraite (54 \$ en 2023). On retrouve dans les fonds distincts de la Compagnie 112 745 \$ (98 636 \$ en 2023) investis dans un fonds distinct séparé au nom du régime collectif de retraite pour les employés de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.

b) Principaux membres de la direction

Les principaux membres de la direction, incluant la haute direction et le conseil, sont considérés comme étant des entités apparentées. Les opérations effectuées avec ces personnes apparentées sont décrites ci-dessous.

i) Haute direction

Le comité des ressources humaines et de la rémunération du conseil d'administration effectue des révisions annuelles et des recommandations au conseil au sujet du programme de rémunération visant la haute direction. Tous les membres du comité des ressources humaines et de la rémunération sont indépendants.

Dans le cadre du processus de révision, les services d'un consultant indépendant sont utilisés afin de fournir des données liées au marché et des analyses liées aux postes comparables dans l'industrie des assurances. Ces renseignements sont pris en considération afin de déterminer le salaire de base annuel et les programmes de rémunération incitative.

Le total de la rémunération pour la haute direction en 2024 était de 14 205 \$ (14 994 \$ en 2023). Le programme de rémunération est composé de cinq éléments : le salaire de base, le programme incitatif à court terme, le programme incitatif à long terme, les avantages postérieurs à l'emploi ainsi que les autres avantages. Chaque composante de la rémunération totale de la haute direction est indiquée ci-dessous.

La rémunération à court terme pour 2024 de 8 544 \$ (9 341 \$ en 2023) comporte les éléments suivants :

- Un salaire de base qui est versé toutes les deux semaines. Il est passé en revue chaque année en tenant compte de données de marché de tiers, du rendement du titulaire du poste et du programme d'administration des salaires globaux prévus par l'entreprise. Tous les éléments liés au salaire de base de la haute direction, y compris les modifications, sont révisés par le comité des ressources humaines et de la rémunération et assujettis à l'approbation exclusive du conseil d'administration.
- Le programme incitatif à court terme qui consiste en un régime de prime annuelle visant à rémunérer les employés selon un pourcentage de leur salaire de base en fonction de l'atteinte des résultats de l'année complète en rapport à des objectifs et des buts préapprouvés. Les objectifs préapprouvés se rapportant à la performance financière, aux ventes, à la croissance nette et aux dépenses sont incorporés dans le plan d'entreprise, qui est établi et approuvé annuellement par le conseil d'administration. Le rendement individuel est également considéré. Sur approbation des résultats financiers par le conseil d'administration, le Comité des ressources humaines et de la rémunération révisé et recommande le paiement du programme incitatif annuel. Cette recommandation est assujettie à l'approbation du conseil d'administration.
- Une allocation pour frais d'automobile et les remises gouvernementales (RPC, AE et ISE) font partie des autres avantages fournis à la haute direction. Tous les autres avantages sont révisés et recommandés par le comité des ressources humaines et de la rémunération et assujettis à l'approbation du conseil d'administration.

La rémunération à long terme en 2024 de 4 529 \$ (4 639 \$ en 2023) comporte les éléments suivants :

- Le programme incitatif à long terme qui est déterminé annuellement en fonction du rendement de la Compagnie en ce qui a trait à la rentabilité et la croissance nette. Les moyennes historiques du rendement des capitaux propres et de la croissance nette sur une période de trois ans sont comparées aux moyennes prévues à l'ouverture de la période. Sur approbation des résultats financiers par le conseil d'administration, le Comité des ressources humaines et de la rémunération révisé et recommande le paiement du programme incitatif annuel. Cette recommandation est assujettie à l'approbation du conseil d'administration.

Les avantages sociaux postérieurs à l'emploi en 2024 de 1 132 \$ (1 014 \$ en 2023) comportent les régimes de retraite et les régimes d'assurance maladie complémentaire et d'assurance dentaire suivants :

ii) Conseil d'administration

Le total de la rémunération pour le conseil d'administration en 2024 était de 1 361 \$ (1 223 \$ en 2023).

La rémunération versée au conseil d'administration est régie par les règlements administratifs de la Compagnie approuvés par les titulaires de contrat. Le règlement 46 limite le montant intégral versé à tous les administrateurs qui ne sont pas des employés à temps plein à 1 500 \$. La Compagnie vise que la rémunération du conseil se situe au 50^e rang centile si on la compare à d'autres assureurs semblables. Ce règlement a été approuvé dernièrement par les titulaires de contrat à l'assemblée annuelle et extraordinaire de mai 2022.

Tous les administrateurs sont titulaires de contrat avec participation de la Compagnie. Tous les contrats ont été payés par le particulier en utilisant ses propres ressources financières, et celui-ci recevra les participations à des niveaux correspondants à ceux de tout autre titulaire de contrat avec participation.

17. Divulgence des contrats avec participation

(en milliers de dollars)

Les contrats traditionnels d'assurance vie avec participation et les contrats d'assurance vie avec participation et primes ajustables sont soutenus par le compte des contrats traditionnels avec participation et sont admissibles à recevoir des participations annuelles en fonction des résultats. Les participations en fonction des résultats techniques sont déterminées selon les bénéfices distribuables du compte des contrats avec participation traditionnel. Les bénéfices comprennent toutes les sources de gains et de pertes affectant les titulaires de contrat avec participation relativement aux facteurs influant sur les résultats comme les rendements des placements, la mortalité, les frais, le rachat des contrats, le ratio d'utilisation des avances sur contrat, les impôts et autres résultats des titulaires de contrat. Les rendements de placement de l'excédent du compte des contrats avec participation ne sont pas compris dans la détermination des participations. Environ 32 % des participations reposent sur les résultats techniques au titre des placements et le pourcentage restant repose sur les autres facteurs éliminés. Le pourcentage des résultats techniques au titre des placements des participations du contrat varie considérablement selon la durée et le type de contrat. Les contrats plus récents tendent à avoir un pourcentage lié à la composante placement moins élevé en raison d'une accumulation minimale en ce qui a trait à l'actif. Le bloc des contrats avec participation traditionnels de l'Équitable a augmenté rapidement récemment en raison de fortes ventes.

Les moyennes annuelles actuelles et historiques du taux d'intérêt du barème des participations, le taux de rendement de placement du compte des contrats avec participation et le taux de rendement de placement de l'excédent du compte des contrats avec participation sont présentés dans le tableau ci-dessous. On note que le taux d'intérêt du barème des participations est un taux lissé, avant déduction des frais, et tient compte de certains avantages fiscaux alors que les autres taux sont des rendements du marché, après déduction des frais, et ne tiennent pas compte des avantages fiscaux.

	Taux annuel moyen historique			
	2024	5 ans	10 ans	15 ans
Taux d'intérêt du barème des participations	6,40 %	6,19 %	6,33 %	6,53 %
Taux de rendement des placements du compte des contrats avec participation	7,92 %	5,65 %	5,51 %	6,39 %
Taux de rendement des placements du surplus du compte des contrats avec participation	6,07 %	5,38 %	4,61 %	4,63 %

Dans le cas des contrats avec participation, les titulaires de contrat profitent de rendement au titre de l'actif du compte des contrats avec participation traditionnel que l'on considère comme étant les éléments sous-jacents. Le tableau ci-dessous présente la juste valeur de cet actif.

	2024	2023
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	54 395 \$	64 290 \$
Obligations	760 602	615 520
Titres de capitaux propres	618 607	354 585
Prêts hypothécaires	192 564	136 027
Placements privés	250 421	202 397
Immeubles de placement	229 580	201 146
Total de l'actif du compte des contrats avec participation	2 106 169 \$	1 573 965 \$

Le portefeuille de titres de capitaux propres comprend les actions, les unités de fonds des immeubles de placement et la participation dans un immeuble de placement d'une société en commandite.

Le tableau ci-dessous présente le taux actuel de l'exercice à l'étude et la composition de l'actif cible du compte des contrats avec participation :

	Réelle	Cible
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	2,6 %	0,0 %
Obligations	36,1 %	32,0 %
Titres de capitaux propres	29,4 %	25,0 %
Prêts hypothécaires	9,1 %	12,0 %
Placements privés	11,9 %	13,0 %
Immeubles de placement	10,9 %	18,0 %
Total de l'actif du compte des contrats avec participation	100,0 %	100,0 %

La composition de l'actif réelle repose sur le classement en vertu de la norme IFRS 9 et la composition de l'actif cible tient compte de l'actif sous-jacent des immeubles de placement et pourrait regrouper l'actif de façon différente.

18. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de la période à l'étude.

19. Événements postérieurs à la date de clôture

(en milliers de dollars)

Le 15 janvier 2025, la Compagnie a fait l'acquisition d'un intérêt de 50 % dans un immeuble de placement en échange de 55 177 \$ en trésorerie. Cette transaction n'est pas prise en compte dans les états financiers présentés et sera comptabilisée comme une acquisition en 2025.

Politique relative à la gestion des comptes de contrats avec participation

Cette politique vise tous les types de contrats d'assurance individuelle avec participation établis par la Compagnie :

Les contrats d'assurance vie avec participation traditionnels

- les contrats d'assurance vie à primes fixes;
- les contrats d'assurance vie à primes ajustables;
- tout nouveau type de contrats d'assurance vie avec participation traditionnels introduit par la Compagnie à l'avenir;

Les contrats d'assurance vie avec participation non traditionnels

- les contrats d'assurance vie universelle avec participation

Les contrats avec participation non traditionnels ne reçoivent pas de participation en fonction des résultats techniques.

Comptes des contrats avec participation

La Compagnie maintient un compte des contrats avec participation traditionnels qui est séparé des autres comptes maintenus par la Compagnie. La Compagnie maintient également un compte des contrats d'assurance vie universelle avec participation qui est séparé des autres comptes maintenus par la Compagnie.

Le compte des contrats avec participation traditionnels et le compte des contrats d'assurance vie universelle avec participation acceptent des affaires nouvelles. Mais certaines catégories de participation du compte des contrats avec participation traditionnels n'acceptent pas d'affaires nouvelles.

Composantes du compte des contrats avec participation

Le compte des contrats avec participation traditionnels est composé des éléments suivants :

- les flux de trésorerie d'exécution;
- la marge sur services contractuels;
- l'excédent du compte des contrats avec participation.

Le compte des contrats avec participation non traditionnels est composé d'éléments semblables, mais les résultats techniques de ce compte ne sont pas communiqués aux titulaires de contrat. Par conséquent, seules les composantes du compte des contrats avec participation traditionnels sont décrites ci-dessous.

Flux de trésorerie d'exécution du compte des contrats avec participation traditionnels

Les flux de trésorerie d'exécution représentent tous les flux de trésorerie requis pour respecter le contrat, y compris les marges de risque. Cette partie du compte est utilisée pour déterminer les participations en fonction des résultats techniques. Les éléments d'actif, le passif, les opérations et les bénéfices sont inscrits au compte. Le revenu de placement gagné au titre des éléments d'actif, moins les frais de placement déterminent le rendement de placement.

Afin de nous aider à répartir le revenu plus également, nous passons en revue le rendement des placements au fil du temps. Nous utilisons la **méthode de la moyenne du portefeuille**. Cette approche vise à partager les rendements avec tous les titulaires de contrat avec participation traditionnel. Grâce à cette méthode, nous tentons de répartir le revenu de placement plus équitablement parmi les catégories du compte des contrats avec participation traditionnels. Nous n'utilisons pas la méthode des ensembles de placements qui regroupent les contrats avec participation dans des ensembles qui sont suivis séparément.

La marge sur services contractuels et l'excédent du compte des contrats avec participation traditionnels

La marge sur services contractuels et l'excédent du compte des contrats avec participation ne sont pas utilisés pour déterminer les participations en fonction des résultats techniques des contrats avec participation traditionnels. Il s'agit de mesures du profit actuel et futur que nous suivons à des fins comptables. Ces éléments sont des formes d'excédent.

Une partie des sommes dans le compte des contrats avec participation est affectée à la marge sur services contractuels et à l'excédent du compte des contrats avec participation comme **philosophie de contribution permanente à l'excédent**. Ce compte est utilisé pour :

- faire croître et développer la Compagnie;
- fournir la solidité financière et la stabilité visant à aider la Compagnie à satisfaire à ses obligations maintenant et à l'avenir.

Nous tenons compte de cela lorsque nous déterminons le barème des participations. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la Politique relative aux participations.

Gestion des placements

La Compagnie suit un ensemble de règles et d'objectifs pour investir les éléments d'actifs dans les comptes des contrats avec participation. Le conseil d'administration établit ces règles et objectifs.

L'objectif principal est simple : avoir assez d'argent pour satisfaire à nos obligations contractuelles envers nos clients. Dans le cas du compte des contrats avec participation traditionnels, nous voulons également couvrir tout risque et gagner assez d'argent au fil du temps pour soutenir les versements de participations.

Nous investissons les sommes dans les comptes des contrats avec participation dans divers types de catégories d'actif. Les catégories d'actif sont réparties entre les éléments d'actif à revenu fixe et non fixe. Les éléments d'actif à revenu fixe sont les suivants : trésorerie et équivalents de trésorerie, obligations, placements privés et prêts hypothécaires commerciaux. Les éléments d'actif à revenu non fixe sont les suivants : l'immobilier et les actions de sociétés ouvertes et fermées. Nous pourrions utiliser des produits dérivés dans certains cas. Ils peuvent nous aider à reproduire les éléments d'actif et servent d'outil pour gérer le risque.

Chaque type de catégorie d'actif possède son propre risque et niveau de rendement. Nous pensons à la catégorie d'actif dans laquelle nous souhaitons investir et au montant. En investissant dans des catégories d'actif différentes, ou en **répartissant nos éléments d'actif**, nous aidons à diversifier ou à répartir le niveau de risque. Ces types de décisions relatives à la répartition de l'actif apportent la plus grande valeur ajoutée à notre processus de placement.

En plus de gérer les placements pour générer un rendement, nous gérons les placements pour que le portefeuille réponde aux critères de qualité du crédit et de liquidité, déterminés selon les règles établies par le conseil d'administration. Une note de crédit élevée aide à minimiser les défauts et la liquidité nous permet de verser les prestations aux titulaires de contrat lorsqu'ils en ont besoin.

Charges

Tous les frais liés directement au compte des contrats avec participation sont payés en utilisant seulement l'argent qui provient de ce compte.

Les frais indirects sont répartis parmi les comptes en fonction des études et des estimations de la direction. La somme qui doit être payée de chaque compte repose sur le secteur d'activité ou sur les méthodes de répartition standards qui s'appliquent.

L'impôt est réparti de la façon suivante :

- L'impôt sur les primes est payé en utilisant de l'argent qui provient uniquement du compte des contrats avec participation.
- L'impôt sur le revenu de placement est réparti entre les comptes des contrats avec participation en fonction des règles établies par l'Agence du revenu du Canada.
- L'impôt sur le revenu est réparti en fonction du revenu imposable obtenu des comptes des contrats avec participation.

À propos de cette politique

La présente politique est approuvée par le conseil d'administration et est assujettie à une revue au moins tous les trois ans. Les frais de placement et les méthodes de répartition de l'impôt ont été approuvés par le conseil d'administration. De temps à autre, le conseil d'administration peut changer cette politique et ses méthodes de répartition à sa discrétion exclusive. Le conseil d'administration pourrait passer en revue ou modifier la politique et les méthodes de répartition pour plusieurs raisons, notamment :

- des modifications apportées à la structure de la société;
- des modifications apportées aux normes comptables ou aux normes de pratique actuarielles;
- des modifications apportées aux règlements ou à la législation;
- des événements imprévus significatifs;
- des clarifications.

Politique relative aux participations

Cette politique vise tous les types de contrats d'assurance individuelle avec participation établis par la Compagnie :

Les contrats d'assurance vie avec participation traditionnels

- les contrats d'assurance vie à primes fixes;
- les contrats d'assurance vie à primes ajustables;
- tout nouveau type de contrats d'assurance vie avec participation traditionnels introduit par la Compagnie à l'avenir;

Les contrats d'assurance vie avec participation non traditionnels

- les contrats d'assurance vie universelle avec participation

Contrats avec participation

La Compagnie établit des contrats avec participation et sans participation. Les contrats avec participation sont des contrats qui donnent la possibilité de participer aux bénéfices de la Compagnie. Le contrat indique s'il s'agit ou non d'un contrat avec participation.

Participations

Les participations représentent les sommes versées par la Compagnie au titre des contrats avec participation. Il existe deux types de participations :

- les participations en fonction des résultats techniques;
- les participations extraordinaires.

Après avoir passé en revue les participations recommandées et l'avis de l'actuaire désignée ou désigné, les participations sont déclarées à la discrétion exclusive du conseil d'administration.

Participations en fonction des résultats techniques

Les contrats avec participation traditionnels donnent la possibilité de recevoir des participations en fonction des résultats techniques. On utilise le terme **participations en fonction des résultats techniques** puisque les participations sont versées en fonction des résultats techniques des contrats avec participation traditionnels. Nous précisons les facteurs liés aux résultats techniques ci-dessous.

Les contrats avec participation non traditionnels ne reçoivent pas de participation en fonction des résultats techniques.

Revue des participations en fonction des résultats techniques

Nous passons en revue les contrats avec participation traditionnels au moins une fois par année. Selon les résultats, notre conseil d'administration peut ensuite déclarer des participations.

Bénéfices du compte des contrats avec participation traditionnels

Les bénéfices comprennent tous les gains et toutes les pertes qui proviennent des contrats avec participation traditionnels. Ils reposent sur les primes payées moins les prestations, les frais et les contributions à l'excédent de la Compagnie et tout revenu de placement sur les flux de trésorerie nets.

Les participations en fonction des résultats techniques reposent sur les bénéfices qui peuvent être partagés à partir du compte des contrats avec participation traditionnels. Ces bénéfices sont appelés bénéfices distribuables. Ils comprennent les bénéfices des contrats et des avenants d'assurance. Nous rajustons ces bénéfices pour nous assurer que le montant distribué est juste sur des périodes différentes.

Le revenu des placements gagné a la plus grande incidence sur le compte des contrats avec participation traditionnels. Cependant, le compte est également touché par les avances sur contrat, la mortalité ou les prestations de décès, les contrats résiliés, les impôts, les frais et tout autre comportement de la ou du titulaire de contrat. On appelle ces facteurs les résultats techniques.

Dans l'ensemble, les types de résultats techniques ne changent pas après que le contrat ait été établi, sauf :

- en cas de problèmes juridiques, réglementaires ou fiscaux, ou
- si l'équité entre les différentes catégories de contrats avec participation exige des changements.

Afin de déterminer les bénéfices, nous passons en revue la différence entre les hypothèses prudentes utilisées pour établir les garanties du contrat et les résultats techniques réels du compte. Cette différence peut avoir une incidence positive ou négative sur les bénéfices. Les bénéfices de l'excédent du compte des contrats avec participation traditionnels ou de la marge sur services contractuels ne sont pas pris en compte dans la détermination des participations. (Veuillez consulter la politique relative à la gestion des comptes des contrats avec participation.)

Calcul des participations en fonction des résultats techniques

Nous voulons nous assurer de verser les participations équitablement à tous les clients qui détiennent des contrats avec participation traditionnels. Pour ce faire, la Compagnie utilise le principe de contribution. Cela nous permet de déterminer les participations des contrats d'assurance vie individuelle selon les catégories des contrats avec participation. La plupart des compagnies d'assurance au Canada utilisent le principe de contribution (appelé aussi la méthode d'analyse de sources de bénéfices) pour déterminer les participations. Ce principe stipule que, à long terme, les participations devraient être partagées dans la même proportion puisqu'on considère que les contrats ont contribué aux bénéfices du compte des contrats avec participation traditionnels. Il tient également compte des considérations pratiques et des limites pertinentes.

Afin de déterminer la contribution, nous regroupons les contrats selon des catégories qui ont des résultats techniques semblables. Les catégories des contrats sont déterminées à l'établissement du contrat. Nous ne nous attendons pas à ce qu'elles changent.

Lorsqu'une cliente ou un client contracte un prêt auprès de la Compagnie en utilisant un contrat d'assurance avec participation, elle ou il doit payer de l'intérêt. Ces types de prêts s'appellent avances sur contrat. L'intérêt sur l'avance sur contrat a une incidence sur les participations de la catégorie.

Afin de rendre les choses équitables et plus stables, les participations réelles reçues pourraient tenir compte des rajustements ou du lissage en fonction des lignes directrices internes de la Compagnie. Cela signifie que nous tenons compte de tout changement important des résultats techniques du compte des contrats avec participation traditionnels et nous le répartissons dans le temps. Cela permet d'éviter les augmentations ou les diminutions soudaines des participations versées.

La participation ultime est un type de participation qui est versée lorsqu'un contrat d'assurance vie prend fin. Nous ne versons aucune participation ultime au titre des contrats.

Les participations réelles doivent être conformes aux contrats, à la présente politique et à la loi applicable. La présente politique s'appliquera en conformité au fil du temps.

La loi exige que nous ayons une personne désignée, l'actuaire désignée ou désigné, qui doit s'assurer que l'équité à l'égard des titulaires de contrat avec participation est respectée. Les attestations d'équité de l'actuaire désignée ou désigné et les participations recommandées correspondantes sont préparées conformément aux normes de pratique professionnelle de l'Institut canadien des actuaires. Dans le cas où la distribution réelle serait significativement différente des participations recommandées, ce renseignement serait communiqué et expliqué.

Les participations en fonction des résultats techniques ne sont pas garanties

Les participations en fonction des résultats techniques ne sont pas garanties. Puisqu'elles sont déterminées en fonction des résultats techniques du compte des contrats avec participation, nous ne pouvons connaître leur rendement à l'avenir. Elles peuvent changer selon le rendement des placements, le nombre de demandes de réclamation effectuées et d'autres facteurs. Au fil du temps, les résultats techniques pourraient empirer. Par conséquent, les sommes versées sous forme de participations pourraient diminuer.

L'excédent de la Compagnie

Les sommes supplémentaires qui sont utilisées pour l'exploitation de la Compagnie sont appelées l'excédent. La Compagnie a besoin de l'excédent pour soutenir les valeurs de contrat garanties des clients. Il est également utilisé pour améliorer la solidité financière et appuyer la croissance des affaires nouvelles.

Les bénéfices qui ne sont pas versés sous forme de participations sont affectés à l'excédent de la Compagnie ou à la marge sur services contractuels de la Compagnie. Cela s'appelle la philosophie de contribution permanente à l'excédent. Vous trouverez une description plus en détail dans la politique relative à la gestion des comptes des contrats avec participation.

Les bénéfices de tous les secteurs d'activité servent à soutenir le capital et l'excédent de la Compagnie. Lorsque nous établissons le barème des participations, nous passons en revue le capital et l'excédent de la Compagnie et ce à quoi ils pourraient ressembler à l'avenir.

Les participations extraordinaires

Tous les contrats avec participation donnent la possibilité de recevoir des participations extraordinaires. Ces types de participations sont rarement déclarés. Le conseil d'administration peut choisir de donner une participation extraordinaire lorsque la Compagnie s'attend à obtenir des bénéfices et une situation de capital solides maintenant et à l'avenir. La Compagnie peut choisir de verser les participations extraordinaires de la façon qu'elle juge la plus judicieuse.

À propos de cette politique

La présente politique est approuvée par le conseil d'administration et est assujettie à une revue au moins tous les trois ans. De temps à autre, le conseil d'administration peut changer cette politique à sa discrétion exclusive. Le conseil d'administration pourrait passer en revue ou modifier la politique pour plusieurs raisons, notamment :

- des modifications apportées à la structure de la société;
- des modifications apportées aux normes comptables ou aux normes de pratique actuarielles;
- des modifications apportées aux règlements ou à la législation;
- des événements imprévus significatifs;
- des clarifications.

Haute direction

Fabien Jeudy, FSA, FICA

Président-directeur général

Christopher Brown, BA

Vice-président à la direction,
chef des ressources humaines et des communications

Campbell Crosbie, MBA, FICB

Vice-président à la direction,
division de l'épargne-retraite

Tara Proper, CFA

Vice-présidente à la direction,
cheffe des placements

Colin Simpson, LLB, MBA

Vice-président à la direction,
chef des affaires juridiques et secrétaire général

Marc Avaria, MBA

Vice-président à la direction,
division de l'assurance collective

Donna Carbell, MBA

Vice-présidente à la direction,
division de l'assurance individuelle et gestion de l'image de marque

Melanie Kliska, FSA, FICA

Vice-présidente à la direction,
cheffe des finances

Ritesh Sarda, BE

Vice-président à la direction,
chef des systèmes d'information

Phillip K. Watson, FSA, FICA, CQF

Vice-président principal,
actuaire en chef

Filiales

		Valeur comptable
Equilife Investment Management Inc. 1, chemin Westmount Nord Waterloo (Ontario) N2J 4C7	85 000 actions ordinaires	85 000 \$
262695 Holdings Limited 1, chemin Westmount Nord Waterloo (Ontario) N2J 4C7	1 000 actions ordinaires	1 000 \$
1000605596 Ontario Inc. 1, chemin Westmount Nord Waterloo (Ontario) N2J 4C7	100 actions ordinaires	100 \$
16521401 Canada Corp. 1, chemin Westmount Nord Waterloo (Ontario) N2J 4C7	100 actions ordinaires	100 \$
272nd Street Holdings Ltd. 1600 - 925 West Georgia Street Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3L2	200 actions ordinaires	1 \$
1687 Cliveden Avenue Holdings Ltd. 1600 - 925 West Georgia Street Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3L2	1 action ordinaire	1 \$

Gouvernance d'entreprise

Le conseil d'administration (le conseil), soit directement ou par l'entremise de ses comités, a la tâche de voir à la gestion et à la supervision des affaires de la Compagnie. Les renseignements, structures et processus de gouvernance de la Compagnie ont été mis en place pour renforcer les aptitudes du conseil à superviser le travail de la direction et à améliorer la valeur à long terme offerte aux titulaires de contrat.

Indépendance du conseil

L'indépendance manifeste d'une entreprise est la clé d'une gouvernance efficace. Elle consiste habituellement en l'habileté du conseil d'administration à démontrer sa capacité d'agir de façon autonome de la direction selon la situation.

Composition du conseil

Tous les ans, le conseil évalue sa composition afin de déterminer s'il est structuré de façon optimale pour assurer l'intendance. L'évaluation des connaissances, des compétences, de l'expérience et des perspectives des membres du conseil est cruciale à cette évaluation.

Responsabilités du conseil

Les principales tâches de surveillance du conseil sont les suivantes :

- surveiller la conception et la mise en œuvre d'un programme de gouvernance d'entreprise efficace et intégral;
- élaborer, surveiller et recevoir régulièrement des mises à jour sur les stratégies, objectifs d'affaires, politiques, programmes, régimes et priorités de la Compagnie et faire le suivi de la mise en œuvre efficace de ces programmes;
- s'assurer que des pratiques et politiques sont en place pour encadrer les nouveaux membres de la direction et évaluer régulièrement le rendement du conseil, des comités du conseil, des chefs du conseil et de ses comités ainsi que des administrateurs dans le cadre de leurs fonctions;
- s'assurer que les fonctions de surveillance indépendantes – les fonctions d'audit interne, de gestion des risques, de conformité, d'actuariat et des finances ont les pouvoirs, l'indépendance et les ressources requis pour s'acquitter des responsabilités de leur mandat;
- fournir son approbation aux bureaux de la Compagnie et superviser le processus de planification de la relève au sein de la Compagnie, y compris la sélection, la nomination, le perfectionnement, l'évaluation et la rémunération du président-directeur général et des membres de la haute direction;
- assurer le contrôle et l'évaluation des pratiques de détermination des principaux risques inhérents aux activités de la Compagnie et recevoir des mises à jour périodiques sur l'état des activités et mesures de gestion des risques; et
- s'assurer que des politiques et des procédures sont en place pour garantir l'intégrité des contrôles internes, de la communication des informations financières, de l'audit et des systèmes de gestion de l'information de la Compagnie.

Le conseil s'acquitte de ces responsabilités avec l'aide des comités permanents suivants (tous les comités permanents sont composés uniquement d'administrateurs seulement des directeurs qui ne sont pas membres du même groupe que la Compagnie et ses filiales, et qui ne sont pas des dirigeants ou des employés de la Compagnie et de ses filiales) :

- *Comité d'audit* – voit à l'intégrité des systèmes de communication de l'information financière, des états financiers et des fonctions d'audit.
- *Comité de révision* – passe en revue les politiques adressées aux « apparentés » et les pratiques de la Compagnie conformément aux exigences de la loi.
- *Comité de gouvernance d'entreprise, de conformité et des candidatures* – évalue l'efficacité des structures, des processus et de l'information à l'égard de la gouvernance utilisés pour voir à l'encadrement et à la surveillance des activités de la direction, du conseil et des fonctions de conformité de la Compagnie. Élabore et recommande au conseil des critères devant servir à la sélection des membres du conseil.
- *Comité des ressources humaines et de la rémunération* – examine et approuve les politiques et procédures de recommandation au conseil quant à divers éléments des ressources humaines comme la rémunération, les avantages sociaux, le régime de retraite des employés, le rendement et la planification de la relève.
- *Comité des placements* – suggère des pratiques et des objectifs en matière de placements et de prêts au conseil pour approbation et examine les portefeuilles de placement afin d'assurer leur conformité et de contrôler leur rendement.

Les processus et mandats de gouvernance sont tirés en partie de la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada, de la ligne directrice sur la gouvernance d'entreprise du BSIF et finalement, des pratiques exemplaires en matière de réglementation.

Conseil d'administration

Comités permanents du conseil

1. Comité d'audit
2. Comité de révision
3. Comité de gouvernance d'entreprise, de conformité et de mise en candidature
4. Comité des ressources humaines et de la rémunération
5. Placements

Les chiffres qui suivent le lieu de résidence de l'administrateur indiquent les comités du conseil auxquels il participe. Les chiffres entre parenthèses font référence au nombre total de réunions des comités et du conseil auxquelles l'administrateur a pris part au cours de l'exercice ainsi que le nombre de réunions auquel il lui était permis de participer.

Douglas S. Alexander, CPA, CA, C.Dir.

Président du conseil d'administration, Équitable
Administrateur de sociétés
London (Ontario)
(31/31)

Andrea E. Bolger, MBA, ICD.D

Administratrice de sociétés
Toronto (Ontario)
3, 4, 5 (25/25)

Laura I. Formusa, LL.B, ICD.D

Administratrice de sociétés
Toronto (Ontario)
1, 2, 3 (19/20)

David Markwell, P. ENG, CPA PMP, ICD.D, docteur en administration des affaires

Administrateur de sociétés
Toronto (Ontario)
(6/7)

Barry McInerney, FSA, FICA, CFA

Administrateur de sociétés
Marana, Arizona, É.-U.
1, 2, 4, 5 (26/27)

Neil Parkinson, FCPA, FCA, ICD.D

Administrateur de sociétés
Cambridge (Ontario)
1, 2, 3 (20/20)

Robert Ritchie

Administrateur de sociétés
London (Ontario)
3, 5 (21/21)

Fabien Jeudy, FSA, FICA

Président-directeur général
Équitable
Waterloo (Ontario)
(31/31)

Les Dakens, CHRE

Administrateur de sociétés
Dwight (Ontario)
4, 5 (20/21)

Sheila Hart, FSA, FICA

Administratrice de sociétés
Carlisle (Ontario)
3, 5 (21/21)

Marlene M. McGrath, LL.B

Administratrice de sociétés
London (Ontario)
(6/7)

Dikran Ohannessian

Administrateur de sociétés
Toronto (Ontario)
1, 2, 4 (20/20)

Craig Richardson

Administrateur de sociétés
London (Ontario)
1, 2, 4 (20/20)



L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada est membre d'Assuris. Assuris est la société à but non lucratif chargée de protéger les titulaires de contrat canadiens en cas de faillite de leur compagnie d'assurance vie. Vous pouvez obtenir des renseignements sur la protection d'Assuris en visitant leur site Web au www.assuris.ca/fr/ ou en appelant le Centre d'information d'Assuris au 1 866 878-1225.

*Quand on est ensemble, on
accomplit de grandes choses.*



À propos de l'Équitable

Chez l'Équitable, nous croyons en la force de travailler ensemble. Cela oriente notre façon de collaborer les uns avec les autres, la façon dont nous aidons nos clients et nos partenaires, et la façon dont nous soutenons les communautés où nous vivons et travaillons.

Ensemble, nous et nos partenaires de partout au Canada offrons des solutions en matière d'assurance individuelle, d'assurance collective et d'épargne-retraite. Ainsi, nous aidons nos clients à se protéger aujourd'hui tout en préparant demain.

Nous croyons que le monde est meilleur lorsque nous travaillons ensemble à bâtir une vie Équitable pour tous.



MC et MD indiquent respectivement une marque de commerce et une marque déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.

L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada | 1 800 722-6615

www.equitable.ca/fr